



05/05/2020

BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

Enquête express

Marché de nuit et coronavirus^{P2}

Le cache-nez disparaît le soir

Porté de façon générale, le cache-nez semble facultatif au marché du soir.

Retrait de la Côte d'Ivoire de sa déclaration de compétence à la Cadhp^{P7}

“La Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples n'exerce pas avec les juridictions nationales, une compétence concurrente”

La secrétaire d'État chargée des Droits de l'Homme, Aimée Zebeyoux, explique les raisons de cette décision, ses effets sur le pays au plan régional et international.

Programme social du gouvernement

P8

Abdourahmane Cissé met sous tension électrique une localité de 2000 habitants

Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables a procédé hier à la mise sous tension du réseau électrique d'Ono 14, dans le département de Grand-Bassam.

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Eraternité-Matin Nation

Mardi 5 mai 2020

Enquête express **Marché de nuit et coronavirus**
Le cache-nez disparaît le soir

Porté de façon générale, le cache-nez semble facultatif au marché du soir.



Ici, au marché de nuit de la Palmeraie, aucune attention aux mesures barrières contre le Covid-19. (PHOTOS : Sébastien Kouassi)

Si le cache-nez est porté de façon générale dans les rues et même dans les transports dans la journée, il ne semble pas systématique les soirs et la nuit à certains endroits. Tel est le constat fait chez les commerçants et clients du marché du soir, au carrefour de la Palmeraie à la Riviera III et sites alentours. Ce samedi 25 avril, le carrefour grouille de monde. Il est 17h30, l'heure de pointe. Les mouvements humains sont plus denses de part et d'autre du carrefour avec ceux qui traversent les voies pour le quartier Palmeraie ou les autres qui convergent vers Bingerville, ou encore les piétons allant dans des sens contraires. Les klaxons de taxis communaux (woro-woro) se font entendre également, comme pour marquer leur territoire. Car, à ce carrefour, l'on trouve plusieurs destinations à l'intérieur de Cocomdy, comme à l'extérieur de la commune. On peut donc rallier de l'intérieur, entre autres, « les Rosiers », « Marie-Rose Guiraud », « St Viateur », et de l'extérieur, des communes

comme le Plateau et Yopougon. Les commerçants de friperie, chaussures comme vêtements, s'installent. D'autres ont fini de déballer leurs marchandises sur des bâches noires. Ce carrefour se caractérise aussi par ces vendeurs du soir depuis des années, qui ont pour habitude de héler les clients. « La go choco, approche. Viens voir les nouveautés », crie Serge, devant la banque où il s'installe les soirs depuis plusieurs années. Il ne porte pas de cache-nez, de même que la jeune fille devant lui qui s'incline pour admirer les chaussures, constituées d'escarpins et de ballerines. La distanciation sociale n'est pas respectée non plus. A la question de savoir pourquoi ils ne sont pas protégés, Serge sort son tissu de sa poche et le présente. « Maman, le voici ». La jeune fille joue plutôt l'étonnée et nous jette un regard en signe d'agacement. Le voisin de Serge expose pratiquement les mêmes marchandises. Les prix plafonnent à 10 000 FCFA, ils peuvent pour dégringoler

jusqu'à 4000 FCFA si le client marchande bien. Lui non plus ne porte pas de masque, de même les deux curieux qui veulent en savoir davantage sur la qualité de ses marchandises. Plus « courageux », l'un d'eux, Jacquou, confie ne pas porter le masque « parce qu'on étouffe », mais assure qu'il en possède. « Ne t'en fais pas maman, nous en avons », rassure-t-il en brandissant son tissu.

Cache-nez dans la poche

Que savent-ils du Coronavirus ? Apparemment bien informés, ils répondent qu'il s'agit d'une maladie très dangereuse qui fait des milliers de victimes dans le monde entier. Et les mesures barrières ? « La récitation » est bien rendue avec ces deux orateurs qui relèvent qu'il faut se protéger en se lavant régulièrement les mains à l'eau et au savon, en utilisant le gel hydroalcoolique et en portant un masque, etc. De l'autre côté du carrefour, sur la place occupée par les vendeurs de vêtements, le sort réservé au cache-nez n'est pas meilleur. En clair,

on ne le porte pas. « Maman, viens voir les robes. C'est moins cher. Fais ton choix », lance Prisca. Sa sœur Nina renchérit « Tu vois, nos articles portent encore les étiquettes », dit-elle, en les présentant. Tout ce baratin est déroulé sans protection, avec les mêmes raisons à la bouche. « J'ai mon cache-nez. Il est dans mon sac ». Désolée depuis la classe

de 6ème, la jeune fille se livre à ce commerce avec sa sœur pour gagner leur pitance. Assise sous les parasols des deux vendeuses, Josée, visiblement une habituée, essaie des chemisiers. Son visage est aussi nu que ceux des autres clients devant l'étal du vendeur de baskets. « J'ai enlevé momentanément mon masque parce que j'ai transpiré. Je le remettrai de

main après l'avoir lavé. De toute façon, il fait presque nuit », dit-elle avec un naturel surprenant. La nuit commence effectivement à tomber. Bien que les marchandises soient moins distinctes du fait de l'obscurité, le commerce se poursuit avec les mêmes risques■

MARCELINE GNEPROUST

De qui se cache-t-on ?

Avoir son cache-nez dans sa poche pour le présenter en cas de besoin au lieu de le porter. Dire que le message sur la dangerosité du Coronavirus n'est pas superfluo, surtout que les populations sont bien informées des mesures barrières. Comment comprendre alors qu'on évoque des raisons sans fondement pour ne pas respecter les restrictions du Conseil national de sécurité ? Qui, dès les premières heures, a fermé les établissements scolaires pour freiner la propagation du virus. Eglises, mosquées

et autres lieux de culte ont suivi, de même que certains commerces. Les déplacements en direction des villes de l'intérieur du pays ont été interdits et un couvre-feu institué, sans compter les campagnes de presse, la mise en télétravail des employés, la fermeture des aéroports, etc. Le tout assorti d'une mesure rendant le port du masque obligatoire. C'est dire que la maladie à Coronavirus n'est pas une vue de l'esprit. Déclenchée à Wuhan en Chine en novembre 2019, cette maladie a fait plus de 3.030.240 infectés dans le monde, avec

pour l'heure plus de 211.000 morts dans le monde entier. Les pays comme l'Espagne (24 275 décès), l'Italie (27 682 décès) ainsi que les Etats-Unis (61 504) ont payé le prix le plus fort. L'Afrique n'est pas épargnée, avec 52 pays touchés et 1 524 décès. Dans ce décompte macabre, la Côte d'Ivoire enregistrerait le mercredi 29 avril, 1238 cas confirmés, avec 14 décès et 557 guéris. Il y a des situations où on n'a pas besoin d'être Saint Thomas■

M. GNEPROUST

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mardi 5 mai 2020

Fraternité-Matin Nation

3

• Amedé Koffi Kouakou rassure sur la poursuite des grands travaux malgré tout

Le Covid-19 a imposé un léger ralentissement sur les grands chantiers. C'est le constat amer qu'a tenu à partager hier le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Amedé Koffi Kouakou.

« La pandémie a un véritable impact sur nos activités. On peut même dire que les travaux connaissent un ralentissement général, voire des arrêts sur certains chantiers dus à la mesure du couvre-feu et à l'interdiction de certains déplacements entre la grande Abidjan et l'intérieur du pays », a reconnu Amedé Koffi Kouakou. Le ministre était l'invité principal du point de presse traditionnel du gouvernement sur le coronavirus, au cabinet du ministère de la Sécurité et de la Protection civile à Abidjan.

Outre la réduction du personnel sur les chantiers imposée par le couvre-feu, la fermeture des frontières compromet la circulation du personnel étranger et l'approvisionnement en matériel d'équipement.

La conséquence de tous ces désagréments, c'est le rallongement de certains délais de livraison. Il en va ainsi du 4e port d'Abidjan. La partie



Le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier admet que des délais de livraison seront retardés par la pandémie.

qui doit être exécutée par les partenaires chinois est à l'arrêt.

« Dans ce contexte du Covid-19, je voudrais rassurer nos compatriotes quant à la poursuite de l'ensemble du programme routier, notamment le programme d'entretien routier 2019-2020 inscrit au programme social du gouvernement (PSGouv) », a néanmoins assuré le ministre.

Des dispositions prises par le gouvernement permettent exceptionnellement aux entreprises du Btp de circuler entre Abidjan et l'intérieur

du pays. Un confinement du personnel est appliqué au niveau des plateformes.

La crise frappe davantage les gros travaux. Une centaine de petits chantiers en cours sont moins impactés. Quoiqu'il en soit, la menace du virus est toujours réelle. Selon Dr Édith Kouassi, conseillère technique du ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, « le virus est toujours actif » dans le pays. Avec toujours pour épigénome, le grand Abidjan.

Et même si la prise en charge est totalement gratuite, on déplore une fréquenta-

tion assez « timide » des 5 centres de dépistage ouverts à Cocody, Treichville, Marcorry, Koumassi et Yopougon.

« Les personnes ont peur. Notre devoir, c'est de leur dire que la maladie est, certes, contagieuse, mais elle n'est pas mortelle à 100% », explique Dr Édith Kouassi qui dénonce également le « déni de la maladie ».

Une partie des Ivoiriens aurait encore du mal à croire à la réalité de la pandémie. Au ministère de la Santé, l'on estime donc que la vigilance doit être de mise à l'intérieur du pays même si aucun cas n'y a été signalé depuis le 21 avril dernier. Car tant que le foyer n'est pas éteint à Abidjan, le reste du territoire ne sera pas à l'abri.

Ce n'est pas dire que la tendance dans le milieu du transport est au pessimisme. Le taux de guérison des malades est de 50% en Côte d'Ivoire contre 30% au plan mondial. Et Abidjan reste ouvert à toute coopération de recherche.

Côté sécuritaire, la police travaille à passer à la répression dans le milieu du transport où le port du masque de protection est déclaré obligatoire. Le manquement à cette obligation représente une

contravention de deuxième classe. Celle-ci peut donner lieu à 10 jours de prison et à des amendes pouvant atteindre 50 mille francs FCFA. Les gestes barrières demeurent en vigueur. La police a dû fermer un lieu de culte à Yopougon qui avait réuni plus de 100 fidèles en fin de semaine dernière.

A ce jour, 1189 personnes ont été interpellées pour violation du couvre-feu : 127 à Abidjan et 1062 à l'intérieur du pays. 375 engins ont été mis en fourrière, 886 personnes ont été assistées et 140 corps de personnes décédées pour mort naturelle ont été enlevés ■

BERNOIT HILU

• Pouponnière de Dabou : Les enfants «gâtés» par la fondation Maruthi



Le président de la fondation Maruthi (à gauche) remet symboliquement du matériel hygiénique à la directrice de la pouponnière.

Les membres de la Maruthi Ressources Fondation (Fondation Maruthi) ont fait parler leur cœur en cette période de crise sanitaire que traverse la Côte d'Ivoire. En effet, le samedi 2 mai, la pouponnière de Dabou a reçu la visite de ces membres les bras chargés de vivres et non vivres notamment plusieurs cartons de savons, de pâtes alimentaires, de sacs de riz, de jouets etc. Selon le président de la fondation à la tête de la délégation, ce don a une valeur de plus de quatre millions de F Cfa. C'est Ouattara Korotoum, inspectrice principale d'éducation spécialisée, directrice de la pouponnière de Dabou, qui a réceptionné les dons.

« Nos enfants sont gâtés », a-t-elle déclaré au terme de la cérémonie de remise. Bien avant, dans son allocution de bienvenue, elle a salué l'élan de solidarité des heureux donateurs. « Nous sommes confinés ici. Et vous y êtes venus pour faire preuve de solidarité ».

Au nom des membres de la fondation, le président Hussen a fait savoir que face à la pandémie, il était plus

que nécessaire de faire ce geste à l'endroit des enfants de la pouponnière de Dabou.

« Nous sommes venus avec des dons composés de vivres et non vivres, ainsi que des produits hygiéniques pour aider nos enfants à lutter contre le Covid-19 ». Le président a rappelé, par ailleurs, qu'en décembre 2018, la fondation avait fait un don en promettant de revenir. « Voilà pourquoi nous sommes là », a-t-il indiqué.

La pouponnière de Dabou compte 97 pensionnaires. Elle a la particularité d'accueillir des enfants porteurs de handicaps lourds abandonnés par les parents. Cette maison a vu le jour en 1950, mais c'est en 2015 qu'elle a été spécialisée dans l'encadrement et le suivi des enfants en situation de handicap et abandonnés. Quant à la Fondation Maruthi, elle regroupe les membres de la communauté indienne résidant en Côte d'Ivoire. Elle compte à son actif plusieurs actions sociales dans les pouponnières, orphelins, ainsi que des dons de sang ■

MARCEL APPENA

• Le Fidra remet plus de 40 millions de FCfa de kits sanitaires aux associations de retraités

Le siège du Fonds de développement de la retraite active (Fidra) à Cocody a abrité, le 30 avril, la cérémonie officielle de lancement de la campagne de distribution de kits sanitaires d'une valeur de 40 millions de FCfa à l'ensemble des associations de retraités et de veuves de fonctionnaires. Les dons sont constitués notamment de masques, de gel hydro-alcoolique, de gants. Avant de donner le top départ de cette campagne, Hélène Diarra, Pdg du Fidra, a expliqué que son institution ne saurait rester en marge de l'élan de solidarité qui a cours dans le pays depuis l'appel du Président de la République. Elle a déclaré que le Fidra est concerné au plus haut point puisque les personnes du troisième âge sont les



Hélène Diarra (à droite) a invité les bénéficiaires à respecter les mesures barrières. (PHOTOS: DR)

plus à risque. La Pdg a fait savoir que des dispositions ont été prises pour assurer les services essentiels à l'endroit des retraités et

que ces derniers recevront des kits sanitaires dans les agences du réseau de l'institution. Hélène Diarra n'a pas manqué de sensibiliser

les bénéficiaires au respect des gestes barrières. S'exprimant au nom de ceux-ci, Mathurin Kouassi, président de la Fédération des associations de fonctionnaires et agents de l'État à la retraite, a traduit leurs remerciements au Fidra et à sa première responsable. Il a aussi salué les mesures prises par le gouvernement pour protéger les populations en général et les personnes du troisième âge en particulier, tout en marquant son adhésion à l'appel de la Pdg du Fidra invitant les retraités à ne pas oublier leur vulnérabilité. Son message a été appuyé par Nanan Camara Ban, présidente de l'Association des veuves des fonctionnaires et agents de l'État, Mobla ■

ABOUBAKAR BAMBA

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Fraternité Matin **Nation**

Mardi 5 mai 2020

L'Association des cimentiers dote l'Institut Pasteur de 40 millions de F Cfa



Le ministre Toikeusse Mabri (au centre), recevant le chèque des mains du président de l'Acci, Essam Daoud (à gauche). (PHOTO : D.R)

Compte tenu du rôle clé que l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire joue dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, l'Association des

cimentiers de Côte d'Ivoire (Acci), dans son élan de solidarité, a décidé d'apporter un appui financier direct à cette institution sanitaire de référence. L'association lui a

fait un don de 40 millions de F Cfa, qui a été réceptionné le 30 avril. Essam Daoud, président de l'Acci, a justifié l'action. « L'Institut Pasteur est en première ligne dans cette bataille qui est menée contre le Covid-19. Nous tenions à saluer le travail exceptionnel qui est réalisé par ses équipes ; c'est une énorme prise de risque au quotidien. Alors nous avons estimé qu'il fallait renforcer ses capacités et c'est le sens profond que nous donnons à cette action », a-t-il expliqué.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Toikeusse Mabri, qui a réceptionné le chèque, a vivement salué ce geste de solidarité de l'Acci. « Depuis janvier, on est à la tâche avec près de 10 000 analyses effectuées. C'est beaucoup d'effort fourni par l'Institut Pasteur 24h/24 dans la tâche importante qui lui est confiée. Vous agissez donc dans l'élan de solidarité recommandé par le Président de la République. Il est important qu'ensemble nous faisons face à la maladie, dans

le respect strict des mesures barrières édictées par le gouvernement afin d'endiguer la propagation de la pandémie », a-t-il noté. L'Institut Pasteur est en première ligne dans la lutte contre le Covid-19. Il diagnostique les cas suspects, assure le suivi des personnes malades et le dépistage des sujets contacts.

FAUSTIN ÉHOUMAN

Le ministère des Affaires étrangères offre 20 millions de vivres et de kits hygiéniques aux réfugiés

L'État de Côte d'Ivoire, à travers le ministère des Affaires étrangères, a porté assistance, jeudi dernier, à 820 ménages réfugiés vivant sur son sol. Ce don, sous forme de vivres et de kits hygiéniques d'une valeur de 20 millions de FCFA à ces personnes ayant fui leurs pays d'origine pour trouver refuge en terre ivoirienne, a été fait dans les locaux de la Direction d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (Daara) à Angré, 8e tranche. Ce don est constitué notamment de masques de protection, de gel hydro-alcoolique, savon liquide, seaux d'eau, sacs de riz, de bouteilles d'huile, etc. Zady Annick, représentant le ministre des Affaires étrangères par intérim, Ally Coulibaly, lors de cette manifestation, a déclaré que ce soutien du gouvernement marque sa volonté d'assister et surtout de sensibiliser les réfugiés au respect des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Cette action des autorités, à l'en croire, est également « une opportunité pour la Côte d'Ivoire de réaffirmer sa volon-

té de tenir ses engagements internationaux de protection, d'assistance à cette catégorie de personnes vulnérables en dépit de cette pandémie ». Zady Annick, directrice générale des Affaires juridiques et consulaires de l'état civil au ministère des Affaires étrangères, a également fait savoir que cette initiative de l'État ivoirien est une manière d'exhorter l'ensemble des personnes vivant en Côte d'Ivoire à s'inscrire résolument et durablement dans la dynamique de la lutte contre ce virus mortel. La Représentante résidente du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (Hcr) en Côte d'Ivoire, Angèle Djhosou, a salué ce don des autorités ivoiriennes. Pour elle, ces vivres et non vivres permettront d'aider de façon efficiente ces réfugiés et demandeurs d'asile (environ 255) vivant en terre ivoirienne, en ce sens que la majeure partie de ceux-ci, provenant d'une trentaine de pays, exercent dans le secteur informel et dans des conditions précaires. « La plupart d'entre eux exercent dans des sec-

teurs d'activité affectés par le Covid-19 et se retrouvent ainsi dans une extrême précarité », a-t-elle expliqué. Angèle Djhosou a, en outre, précisé que cette action du ministère des Affaires étrangères s'inscrit dans le droit fil des orientations du Hcr qui, en ces temps difficiles, a appelé les États et les hommes de bonne volonté à ne pas oublier ces personnes qui fuient la guerre et les persécutions. L'ambassadeur Tobokoué François, directeur de la Daara, s'est félicité des actions du gouvernement et des organismes du système des Nations unies pour les efforts inlassables de prises en charge des réfugiés. Tony M'Bayabon, au nom des bénéficiaires, a exprimé la gratitude et la reconnaissance de ses « frères et sœurs » à l'État ivoirien et aux acteurs humanitaires pour l'assistance qu'ils ne cessent de leur porter, notamment en cette période difficile de crise sanitaire du fait du Covid-19.

KANATÉ MAMADOU

Les populations de Boukébo sensibilisées aux mesures barrières



La remise du don fait aux populations de Boukébo par Cosma Koffi Koffi, un cadre du village.

Les cadres de Boukébo, village de la sous-préfecture de Languibonou, situé dans le département de Botro, avec à leur Assahoré Konan Jacques, directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique, se mobilisent, chaque jour, pour venir en aide à leurs parents depuis l'apparition du Covid-19, en leur offrant

quartiers du village sont repartis avec leurs lots composés de sacs de riz, de cartons d'huile et de savon, de seaux, de packs de gel hydro-alcoolique et de masques d'une valeur de 13 millions de FCfa, selon le donateur. Cosma Koffi Koffi s'est dit heureux d'apporter son assistance à ses parents au village. « Avec cette pandémie, il y a, certes, le côté sanitaire, mais il ne faut pas oublier le côté économique et social. Beaucoup de nos parents ne reçoivent plus l'appui de leurs enfants qui sont dans les grandes villes puisqu'eux-mêmes subissent de plein fouet les effets de cette pandémie », a-t-il justifié. Pour sa part, le colonel-major, Denis Koffi Kouadio, médecin-militaire, a expliqué à ses parents pourquoi il faut mettre en application les mesures barrières. Au nom des bénéficiaires, Patrice Kouassi Assahoré, résidant au village, a remercié le donateur. Avant d'assurer que les mesures barrières sont observées.

CHARLES KAZONY (CORRESPONDANT RÉGIONAL)



Les officiels de la cérémonie avec une partie des vivres et non vivre remis aux ménages des réfugiés. (PHOTO: DR)

● La gendarmerie lance une opération de désinfection de toutes ses casernes

Le top départ d'une vaste campagne de désinfection de toutes les casernes sur l'ensemble du territoire national a été donné hier, au camp d'Agban.

Le commandant supérieur de la gendarmerie nationale, le général de division Touré Apalo, a procédé hier, au camp Agban, au lancement d'une campagne de désinfection de l'ensemble des casernes sur toute l'étendue du territoire national. Dans son allocution, il a mis en exergue le sens et les motivations de l'opération : « A la demande du ministre d'Etat, ministre de la Défense, nous avons décidé de lancer aujourd'hui une campagne de désinfection des casernes de la gendarmerie ».

Bien avant, il a transmis à l'ensemble des gendarmes les salutations et les félicitations du ministre Hamed Bakayoko et du Président Alassane Ouattara, Chef suprême des armées. « Le Chef de l'Etat souhaite qu'à l'image de toutes les coporations, vous continuez le combat contre le Coronavirus afin de l'endiguer définitivement », a-t-il transmis aux gendarmes. Il les a invités au strict respect des mesures barrières et les a exhortés à être des exemples et des conseillers en la matière. Non sans leur demander de prendre le taureau par les cornes. « Ce combat est



Les gendarmes formés pour la désinfection des casernes du pays. (Photo : Dr)

le nôtre. Nous devons être en première ligne. Partout où besoin sera, nous devons être engagés pour combattre ce mal endémique. Soyons de vaillants soldats contre le Covid-19 », a-t-il encouragé. Cette campagne sera l'affaire de 25 gendarmes formés du 24 au 28 avril aux techniques d'hygiène sanitaire et assainissement. « Vous avez été choisis parce que vous êtes de bons gendarmes, respectueux et disciplinés. Vous avez été mis en avant pour désinfecter toutes les casernes de ce pays, en commençant par Abidjan où

ce mal s'est hélas ancré », a préconisé le commandant supérieur de la gendarmerie. Il a précisé qu'ils seront mis à contribution si la police et toutes les autres forces de défense et de sécurité les sollicitaient. De façon symbolique, il a remis le diplôme de fin de formation à la seule femme gendarme au nombre des stagiaires. Avant l'intervention du général Touré, le médecin-colonel Bossiam Patrick Atta, chef de la division santé de la gendarmerie nationale, a évoqué les modules à la formation des combattants du Covid-19. «

Cette formation a porté sur la désinsectisation, la dératisation et la désinfection. Elle s'est très bien passée. Et nos gendarmes ont été satisfaits de la formation. Ils ont d'ailleurs obtenu de très bonnes notes à l'examen final. Ils sont donc aptes à servir partout où besoin se fera sentir. Ils sort à vos ordres mon général », a-t-il fait savoir.

Après la cérémonie de lancement les 25 éléments ont entamé l'opération de désinfection des casernes du pays en commençant par le camp d'Agban, sous l'œil vigilant de Touré Apalo.

MARCEL APPENA

Général de division Touré Apalo : « Tout va bien au camp d'Agban »

Un médecin du Centre principal de santé de la gendarmerie nationale (Cps) d'Agban a été testé positif au Covid-19 le 3 mai. Ce sujet, le patron de la gendarmerie l'a évoqué au terme de la cérémonie de lancement de l'opération de désinfection des casernes, hier au camp d'Agban. « Tout va bien ! Toutes les précautions ont été prises pour maîtriser la situation », a-t-il tenu à rassurer après une visite du centre, sous le strict respect des mesures barrières.

« Je voudrais féliciter l'ensemble du personnel du service médical d'Agban et tous les gendarmes. Par rapport au médecin du centre détecté positif au Covid-19, je voudrais assurer que toutes les dispositions nécessaires ont été prises. Il convient de préciser qu'avant qu'il ne soit testé positif, il était prévu, à la date du lun-

di 4 mai, le lancement de l'opération de désinfection des casernes ici à Agban. Dans l'esprit de la désinfection qui démarre ce lundi, pendant deux jours, le centre d'Agban restera fermé. Nous avons donc décidé d'orienter les malades vers notamment l'Hôpital militaire d'Abidjan (Hma), a déclaré le général de division Alexandre Touré. Il a indiqué, en outre, que la désinfection du centre de santé d'Agban a été effectuée dimanche. En plus, il a annoncé que les personnes qui ont été en contact avec le médecin testé positif « vont être examinées ce lundi (Ndlr, hier) et celles qui seront malades vont être confinées ». Et d'insister : « Je voudrais, une fois de plus rassurer tout le monde. Tout va bien, le médecin se porte bien. Par anticipation, nous avons pris ces mesures sécuritaires pour éviter toute autre contamination ».

M. APPENA

● Bakayoko Ly-Ramata / Violences basées sur le genre (VBG): « Les auteurs subiront la rigueur de la loi »



Pr. Bakayoko-Ly Ramata, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. (Photo : Dr)

à Côte d'Ivoire, comme tous les pays du monde, est confrontée à la pandémie du Coronavirus Covid-19. Force est de constater que cette crise sanitaire sans précédent, qui oblige au confinement, a entraîné une résurgence des violences au sein des foyers. Depuis quelque temps en ef-

fet, des cas de violences notamment conjugales nous sont signalés et il n'est pas rare que les réseaux sociaux les relaient. Des femmes et des jeunes filles sont particulièrement exposées à la violence, au sein de la cellule familiale, qui est, en principe, le lieu où leur sécurité doit être assurée. D'autant plus qu'en cette pé-

riode de confinement, ce sont elles qui sont en première ligne dans l'éducation des enfants, les soins à apporter aux malades et les travaux ménagers. Ces violences compromettent le bien-être de la femme qui en est victime, et par ricochet, la cohésion familiale.

Les conséquences de ces actes sur la santé physique et mentale des femmes et des filles sont importantes et peuvent aboutir parfois à la mort.

C'est le lieu, pour le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, de rappeler que la lutte contre les violences faites aux femmes demeure une priorité clairement affirmée par la Côte d'Ivoire. Par conséquent, toute personne, qui exercera de telles violences à l'égard des femmes, subira la rigueur de la loi.

Les services sociaux de base, à travers les plateformes de lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG), restent totalement mobilisés dans leur combat contre les

violences intrafamiliales. Ils sont ouverts et continuent d'offrir leurs services pour la prise en charge des survivants de violences basées sur le genre sur toute l'étendue du territoire.

La violence familiale coexiste tout un ohaou

Je lance donc un appel aux leaders politiques, communautaires, aux chefs religieux et traditionnels, aux femmes, aux jeunes, à tous ceux qui ont un pouvoir d'influence, de simplifier dans la lutte contre les violences à l'égard des plus faibles.

J'exhorte aussi toute victime ou toute personne ayant connaissance d'un cas de violence à le porter à notre connaissance en appelant aux numéros d'urgence suivants : 20 25 00 40 ; 03 79 91 44 ; 100 ; 111. La lutte contre le Covid-19 continue, dans le respect des droits de la sécurité des femmes et des enfants.

BLEDSON MATHIEU

● L'association des cadres de Grand-Lahou apporte assistance aux démunis

Dans le contexte actuel de lutte contre la pandémie du coronavirus, l'Association des cadres de Grand-Lahou a apporté de l'aide aux populations économiquement faibles des cinq sous-préfectures du département, à savoir, Grand-Lahou, Ahouanou, Ebounou, Bacanda et Toukouzou.

Elle a fait un don de deux tonnes de riz ainsi que des cartons d'huile. La cérémonie officielle de remise de ce don a eu lieu, le 28 avril, à l'hôtel de ville de la commune. Le préfet du département, Germain N'Guessan Kouakou, s'est chargé de la réceptionner. L'autorité préfectorale a apprécié à sa juste valeur ce geste. « L'acte posé par les cadres va en droite ligne avec ce que demande le gouvernement ivoirien. Les besoins sont énormes et le gouvernement ne peut pas à lui seul tout faire. C'est en fédérant nos énergies que nous pouvons lutter effica-

cement contre le Covid-19 à Grand-Lahou », a-t-elle indiqué. Puis de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour en faire autant afin de dissiper la détresse des populations. Pour sa part, Daniel Gnanigni, le 1er magistrat de la commune par ailleurs président de cette association départementale, a fait savoir que la structure donatrice ne pouvait pas rester en marge de l'élan de solidarité prôné par le gouvernement encore moins indifférent aux effets du confinement auxquels sont confrontées les populations. « Nous voyons la souffrance à laquelle sont confrontées nos parents. C'est pourquoi nous nous sommes mobilisés pour leur apporter cette petite aide d'urgence qui, nous l'espérons, sera suivie par d'autres », a-t-il souligné.

G. BONI (INFO SERCOM MAIRIE DE GRAND-LAHOU)



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS
CORONAVIRUS AU 1386



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.

Mardi 5 mai 2020

Fraternité-Matin Nation

9

Le centre de dépistage de Koumassi officiellement ouvert

C'est en compagnie du maire de Koumassi, Cissé Ibrahim Bacong, que le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Eugène Aka Aouélé, a procédé à l'inauguration officielle du centre d'accueil Covid-19 de Koumassi In Challah. Le Dr Eugène Aka Aouélé a déclaré que ce 5e site est la preuve que la stratégie de gestion de la pandémie décidée par le Conseil national de sécurité (Cns) est en marche. D'autant plus que le dispositif est le point de départ du processus qui court jusqu'à la prise en charge des malades, en passant par l'isolement. Il s'est félicité de ce que la commune de Koumassi dispose de son centre de dépistage, puisqu'elle est voisine de celle de Marcory qui enregistre un grand nombre de cas confirmés. Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a profité de l'occasion pour rappeler qu'à court terme, pour la prise



Le ministre a salué l'engagement du maire dans la mise en œuvre des activités de son département à Koumassi. (PHOTO: DR)

en charge, il y aura suffisamment de lits à Abidjan. On en aura notamment 140 à Yopougon, 200 au Palais des Sports, 100 à Cocody, 40 à l'Hôpital militaire d'Abidjan et 40 à Anyama. Il a aussi indiqué que le gouvernement a dégagé plus de 15 milliards de F Cfa pour renforcer le dispositif sanitaire, à l'effet de contenir et d'éradiquer la pandémie. Pour sa part, Cissé Ibrahim Bacong s'est réjoui de voir

le centre opérationnel, parce qu'en plus de sa proximité avec Marcory, la commune de Koumassi est densément peuplée et compte un grand nombre de personnes vulnérables. Le premier magistrat s'est félicité de ce qu'il soit situé au centre de sa circonscription administrative, le point de convergence principal, a-t-il précisé. Séance tenante, il a instruit ses collaborateurs pour l'installation de toilettes pour les usagers, afin

que ces derniers soient dans de bonnes conditions. Il a également promis que le centre fonctionnera comme souhaité par le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Outre le directeur de l'Institut national d'hygiène publique (Inhp) qui a conduit la visite des lieux, la cérémonie a enregistré la présence du représentant de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) ■

ABOUBAKAR BAMBA

La communauté libanaise offre des produits sanitaires aux populations

La communauté libanaise de Divo a fait parler son cœur en offrant des dons d'une valeur de 4.535.000 F Cfa en produits sanitaires pour protéger les populations contre la maladie à coronavirus. Ces dons sont composés de bidons de liquide désinfectant, de grandes bouteilles d'oxygène pour les hôpitaux, des pulvérisateurs, des masques en plastique, des cache-nez, un thermomètre frontal, des paires de sur-chaussures, des paires de gants latex, des gels hydroalcooliques, des cartons d'eau de javel et des bidons de savon liquide.

Elle a également offert aux forces de sécurité des bons de carburant pour leur permettre de faire des patrouilles dans le cadre de l'application du couvre-feu.

Pour Rafic et Ousmane Ezzedine, représentants de cette communauté à Divo, ces dons permettront de renforcer le

système sanitaire. Ils ont indiqué qu'étant des fils de la Côte d'Ivoire, leur devoir est d'aider les autorités en cette période de maladie à coronavirus. Ils ont promis d'être toujours prêts à répondre à l'appel des autorités. Car, affirment-ils, « la maladie ne trie pas et n'a pas de couleur ». Ils ont dit avoir mené des actions de sensibilisation de leur communauté sur la dangerosité de cette pandémie en les invitant tous à respecter les mesures barrières édictées par le gouvernement ivoirien pour éviter le Covid-19. Kouakou Assouman, préfet de région, préfet du département de Divo, a remercié les donateurs pour cet appui en carburant et en produits sanitaires. Pour lui, ces dons sont très importants. Il a pris l'engagement que ces dons seront utilisés à bon es-

EMMANUEL KOUASSI
(SOURCE : CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE)



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

BONS COVID-19



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 05/05/2020

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU MALI portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession de bons du Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DU MALI
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 80 000 MILLIONS DE FCFA
VALEUR NOMINALE UNITAIRE	: 1 000 000 FCFA
DURÉE	: 91 JOURS
TAUX D'INTÉRÊT	: MULTIPLES ≤ 3,75%
DATE DE VALEUR	: MERCREDI 06 MAI 2020
ÉCHÉANCE	: MARDI 04 AOÛT 2020



--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : Mardi 05 mai 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.
Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
M. Adrien DIOUF

Dakar, le 24 avril 2020

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité
Publique de la République du Mali
M. Sidi Almoctar OUMAR

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres : email : adjudications@umoaTitres.org / Tél : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

Mardi 5 mai 2020

Eternité Matin

Politique

11

Retrait de la Côte d'Ivoire de sa déclaration de compétence à la Cadhp

“La Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples n'exerce pas avec les juridictions nationales, une compétence concurrente”

La secrétaire d'État chargée des Droits de l'Homme, Aimée Zebeyoux, explique les raisons de cette décision, ses effets sur le pays au plan régional et international.

Depuis le 29 avril 2020, la Côte d'Ivoire a retiré sa déclaration de compétence à la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Quand est-ce que la Côte d'Ivoire a opté pour la déclaration d'acceptation de la compétence de la cour ?

Il est bon de noter que le protocole portant création de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été adopté le 10 Juin 1998, par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine à Ouagadougou. Il est entré en vigueur le 25 janvier 2004 après sa ratification par plus de 15 États africains dont la Côte d'Ivoire. A ce jour, plus de 30 États ont ratifié ce protocole sur 55, et seulement 10 ont fait la déclaration d'acceptation de la compétence.

C'est le 19 juin 2013 que la Côte d'Ivoire a fait l'option de la déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Il nous faut comprendre que l'acte de ratification du protocole instituant création de la Cour africaine et celui de la déclaration d'acceptation de la compétence de ladite Cour sont deux actes complètement différents, de sorte que l'État de Côte d'Ivoire demeure un État partie au mécanisme de la Cour africaine et que le retrait de la déclaration ne remet nullement en cause l'attachement de l'État à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme.

En quoi consiste cette déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ?

Il convient de souligner que le Protocole portant création de la Cour africaine prévoit deux sortes de compétence : une compétence obligatoire de cette Cour pour toutes les affaires portées par la Commission africaine, par les États parties et par une Organisation intergouvernementale africaine ; une compétence facultative qui concerne les affaires soumises par un individu ou par une Organisation non gouvernementale (Ong).

Cette dernière compétence résulte d'une déclaration expresse de l'État qui consiste à accepter la compétence de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples pour recevoir des requêtes introduites devant elle directement par les individus et les Organi-



sations non gouvernementales (Ong), dotées du statut d'observateurs auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. L'accès direct de ces entités à la Cour africaine est donc subordonné au consentement déclaré de l'État.

C'est tout le sens de la déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples prévue à l'article 34 (6) du Protocole.

Quelles sont les raisons qui ont poussé la Côte d'Ivoire à retirer sa déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour ?

L'État de Côte d'Ivoire considère que les décisions de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portent non seulement atteinte à sa souveraineté, à son autorité et au fonctionnement de la justice, mais également, elles sont de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique interne de l'État et ébranlent les bases de l'État de droit par l'instauration d'une véritable insécurité juridique.

Quels sont les effets d'un tel retrait ?

On peut aisément imaginer

que le retrait de la déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour produira évidemment des effets à l'opposé de ceux résultant du dépôt d'une telle déclaration. En conséquence du retrait de la déclaration émise conformément aux dispositions de l'article 34 alinéa 6 du Protocole portant création de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les individus et les Ong ne seront plus autorisés à adresser directement des requêtes à la Cour africaine.

Il ressort tout de même de la jurisprudence de ladite Cour que le principe de non rétroactivité est appliqué en la matière. Il s'ensuit que toutes les décisions déjà rendues avant la notification de la décision de retrait ne sont pas remises en cause. De même, les affaires en cours avant le retrait de la déclaration continueront certainement d'être examinées jusqu'à leur terme.

Comment réagissez-vous à ceux qui soutiennent qu'en dépit du retrait, la Côte d'Ivoire devrait exécuter l'ordonnance portant suspension des mesures provisoires ?

La Côte d'Ivoire est un État de droit qui a toujours respecté

recours internes, qui figure au nombre des conditions de recevabilité des recours devant la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

La Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples n'exerce donc pas, avec les juridictions nationales, une compétence concurrente, de sorte que les personnes alléguant de leurs droits ne disposent pas d'une option entre la saisine des juridictions nationales et la saisine de ladite Cour. Tous les recours internes disponibles et efficaces doivent avoir été épuisés avant toute saisine de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

En l'espèce, la contestation sur les mandats de dépôt et le mandat d'arrêt qui a été déferée à la Cour africaine était pendante devant les juridictions nationales compétentes, de sorte que les voies de recours définies par la législation ivoirienne n'avaient pas encore été épuisées.

En ordonnant à la Côte d'Ivoire de surseoir à l'exécution du mandat d'arrêt et des mandats de dépôt émis par les juridictions nationales compétentes avec obligation d'observer le statu quo ante jusqu'à ce qu'elle ait rendu sa décision sur le fond, la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ne fait rien d'autre que s'immiscer dans le fonctionnement de la justice ivoirienne à laquelle elle tente de se substituer.

Il est important de rappeler que, conformément à l'article 143 de la Constitution, « la justice est rendue sur toute l'étendue du territoire national, au nom du Peuple de Côte d'Ivoire, par la Cour suprême, la Cour des comptes, les Cours d'appel, les Tribunaux de première instance, les Tribunaux administratifs et les Chambres régionales des comptes ».

Par ailleurs, en subordonnant l'examen, par les juridictions nationales compétentes, de procédures pendantes devant elles, à ses propres décisions, qu'elle n'a même pas encore rendues, la décision de la Cour africaine revient, en réalité, à suspendre le fonctionnement de la justice, ce qui est de nature à entraîner un blocage inacceptable.

En tout état de cause, les mandats de dépôt ayant été régulièrement émis et exécutés, l'ordonnance de suspension de la Cour est sans objet en ce que la main levée desdits mandats relève de la compétence des juridictions internes.

En outre, quant au mandat d'arrêt, il était devenu caduque

en ce que l'affaire ayant été portée devant le tribunal, l'ordonnance de suspension ne saurait s'appliquer.

Ne pensez-vous pas que cette décision de retrait de la Côte d'Ivoire pourrait porter un coup à son image en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme sur le plan régional et international ?

L'image de la Côte d'Ivoire ne saurait logiquement souffrir de sa décision de retrait de la déclaration. C'est en toute souveraineté et responsabilité que notre pays a adhéré au Protocole portant création de la Cour africaine et a fait la déclaration d'acceptation de la compétence. C'est également en toute souveraineté qu'il a décidé de retirer cette déclaration d'acceptation de la compétence en prenant le soin de motiver sa décision alors que le retrait pouvait se faire sans motif.

Nous demeurons tout de même un État partie à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi qu'à son Protocole additionnel relatif à la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, mais aussi à de nombreux instruments et mécanismes de protection et de promotion des droits de l'Homme à l'échelle régionale, continentale et internationale.

A ce jour, la déclaration de reconnaissance de compétence de la Cour pour connaître des requêtes introduites devant elle directement par les individus et par les Organisations non gouvernementales n'est plus le fait que de 6 États sur les 55 que compte l'Union africaine.

Pourrait-on en déduire que les 49 autres États africains méconnaissent la promotion et la protection des Droits de l'Homme ?

Il s'agit là d'une déduction hâtive dont il faut évidemment se garder. Les obligations qui découlent, pour les États, de leur engagement en faveur des droits de l'Homme ne se résument pas à une déclaration de reconnaissance de compétence.

Il faut enfin rappeler que la Côte d'Ivoire enregistre beaucoup de progrès en matière de promotion et de défense des Droits de l'Homme comme l'attestent les différents rapports présentés à l'Examen périodique universel (EPU)■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR
EMMANUEL KOUASSI

Programme social du gouvernement

Abdourahmane Cissé met sous tension électrique une localité de 2000 habitants

Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables a procédé hier à la mise sous tension du réseau électrique d'Ono 14, dans le département de Grand-Bassam.

Ono 14, localité de 2116 habitants située dans la sous-préfecture de Bongo, département de Grand-Bassam, est inscrit depuis hier sur la longue liste des localités électrifiées par le gouvernement dans sa volonté d'apporter les infrastructures de base à tous les habitants du pays. Malgré le contexte économique et social difficile du fait de la pandémie de coronavirus, les autorités poursuivent la mise en œuvre du programme social, notamment son volet électricité. Cette détermination s'est traduite par la mise sous tension du réseau électrique, hier, d'Ono 14, dans le département de Grand-Bassam, par le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renou-



Le ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Abdourahmane Cissé, mettant sous tension le réseau électrique d'Ono 14. (PHOTO : DR)

velables, Abdourahmane Cissé. Jusqu'à la fin de 2020, le taux de couverture électrique de la région du Sud-Comoé dont fait partie la localité nouvellement électrifiée devrait atteindre 88,89%. 176 localités électrifiées à la fin de 2020 contre 146 localités en 2011. L'électrification d'Ono 14 a nécessité le déploiement de 10,5 km de ligne pour le raccordement au réseau national, l'installation de 149 poteaux électriques et 102 lampadaires. S'adressant à la population, Abdourahmane Cissé a réaffirmé la volonté de conduire à son terme son programme d'électrification. Par ailleurs, il a remis, au nom du Président de la République, des lampes basses consommation et

des kits d'hygiène et de protection contre la propagation de la pandémie de coronavirus à la chefferie du village, pour le compte de la population. Dans le cadre du Pner (Programme national d'électrification rurale), de janvier 2020 à fin mars 2020, 186 localités ont été électrifiées sur toute l'étendue du territoire. Faisant passer le taux de couverture national à 71%, contre 69% à fin décembre 2019 et 33% à fin 2011. Au chapitre du Pept (Programme électricité pour tous), de janvier 2020 à fin février 2020, ce sont 11 782 branchements qui ont été réalisés sur toute l'étendue du territoire national ■

DAVID YA
(SOURCE MPEER)



COMMUNIQUE DE PRESSE



La Direction Générale de ORIBAT informe son aimable clientèle et la population ivoirienne que la communauté villageoise d'Abattra délivre frauduleusement des attestations villageoises sur le lotissement ORIBAT 40 hectares.

A cet effet, la Direction Générale de ORIBAT tient à informer que le lotissement ORIBAT 40 hectares est l'exclusivité de la société ORIBAT. Il a fait l'objet d'une approbation arrêté n° 12-0014/MCAU/DGUF/DU/SDAF du

13 novembre 2012 du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

Par conséquent, seuls les documents délivrés par ORIBAT sont valables.

ORIBAT la nouvelle vision de l'immobilier.

Fait à Abidjan, le 27 Avril 2020

La Direction Générale



CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1356

2

Fraternité Matin Nation

Lundi 4 mai 2020

Fête du travail

COVID-19, une véritable menace pour les entreprises, selon Amadou Gon Coulibaly

À l'occasion de la fête du 1^{er} mai, le Premier ministre a ouvert une lucarne d'espoir face aux travailleurs et au patronat sur les perspectives de sortie de la crise liée au Covid-19 en Côte d'Ivoire.

Cette pandémie, au-delà de la menace qu'elle fait planer sur la santé de la population, constitue également un véritable danger pour nos entreprises et pour les emplois », a déclaré le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. C'était à l'occasion de la fête du Travail, le 1^{er} mai, à l'auditorium de la Primature, devant les responsables des organisations des travailleurs (Fesaci, Ugtci, Dignité) et le patronat ivoirien (Cgeci). Il en veut pour preuve la baisse drastique des activités économiques, notamment celles des entreprises. « Avec ce ralentissement de l'activité économique, le taux de croissance du produit intérieur brut a été révisé à 3,6%, contre 7,2% initialement prévu », rappelle le chef du gouvernement.



Le Chef du gouvernement a présidé une cérémonie sobre de la fête du travail à l'auditorium de la Primature. (PHOTO: PRIMATURE)

Dans une communication qu'il a faite à la mairie de Koumassi le même jour, lors du point de presse quotidien du gouvernement sur la riposte nationale contre la pandémie liée au Covid-19, le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, a corroboré les propos du Premier ministre. En indiquant qu'il ressort de l'évaluation de l'impact socioéconomique de la crise sanitaire que l'économie nationale, à l'instar de tous les pays du monde, sera impactée par la pandémie. L'ampleur de cet impact, précise-t-il, dépendra fortement de l'horizon temporel de maîtrise du virus. « Ainsi, selon que la pandémie du Covid-19 est maîtrisée en fin juin, fin septembre ou en fin d'année, la croissance économique de notre pays en cette année ressortirait respectivement à 3,6%, 1,6% et 0,8% contre une projection initiale de 7,2% si nous n'avions pas été en crise ». En d'autres termes, plus tôt cette crise sanitaire finira, mieux vaudra pour l'économie nationale, et partant le bien-être des populations. Si elle perdure, la croissance de l'économie tendra vers zéro, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas vraiment de création de richesse, à cause

Inquiétudes et espoirs des travailleurs et du Patronat

D'où l'inquiétude des travailleurs qui anticipent, déjà, une dégradation de leurs conditions de vie et celles des populations en général, car une baisse des investissements et donc des activités productives ferait perdre de nombreux acquis sociaux, des emplois. En outre, le programme social du gouvernement pourrait s'en trouver contrarié, faute de financement conséquent. Pour le patronat ivoirien, cette baisse d'activité aura de graves répercussions sur les entreprises, avec des risques de fermeture définitive (notamment les Pme), de ralentissement d'activité ou de pertes substantielles, du fait la pandémie. Aussi en appelle-t-il à l'accélération de l'opérationnalisation des mesures de soutien financier

décidées judicieusement par le gouvernement. En effet, tous les secteurs de l'économie seraient touchés par les effets pervers du Covid-19, notamment le transport, l'hôtellerie, le tourisme et le commerce qui sont, à l'heure actuelle, les plus affectés. Il convient d'indiquer qu'en ce qui concerne les mesures de soutien économique, social et humanitaire, sur la base des conclusions de l'évaluation de l'impact de la crise, un plan a été élaboré en vue de soutenir les entreprises, l'économie et les populations. Ce plan, d'un coût de 1700,99 milliards, comprend 51 mesures articulées autour d'appuis ciblés sur les entreprises, sur l'économie dans son ensemble et sur les populations vulnérables et affectées par la crise. Il vise à maintenir l'activité économique et d'assurer sa relance en préservant l'outil de production et les emplois. La composante « Soutien

aux grandes entreprises » est doté d'un fonds de 100 milliards de Fcfa et celle dédiée aux Pme, d'un fonds de 150 milliards de Fcfa. Le Premier ministre a, dans sa réponses aux organisa-

tions professionnelles des travailleurs et au patronat, rappelé également le volet social de ce plan, soulignant que depuis le 23 avril dernier, 177 198 ménages impactés bénéficient d'une aide directe de l'État, d'un montant de 13,300 milliards Fcfa. Cependant, « les réflexions sont en cours pour la prise de mesures toujours plus adaptées, en s'appuyant principalement sur une évaluation précise de l'impact de la crise sur l'emploi, notamment dans les secteurs les plus affectés (transports, tourisme, commerce, arts et spectacles) ».

La mobilisation des ressources, des avancées notables

Ce vaste plan de soutien économique, social et humanitaire a besoin de ressources financières disponibles. À ce niveau, le ministre en charge des finances, Adama Coulibaly, s'est voulu rassurant : « La mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire, en complément aux efforts propres du gouvernement (25 milliards au titre du plan de riposte sanitaire et 20 milliards pour démarrer les actions urgentes du plan de soutien économique) sont en cours. Les réponses de nos partenaires,

à ce jour, restent largement positives ». Il a rappelé que le pays a déjà enregistré les contributions du Fmi, de la Banque mondiale et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. De façon spécifique, le Fmi a débloqué en avril une enveloppe d'environ 530 milliards de Fcfa pour appuyer la Côte d'Ivoire à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. D'autres bailleurs de fonds tels que la Banque africaine de développement et le Phud ont cumulativement apporté un soutien de 90 milliards de Fcfa comme l'avait annoncé le ministre du Plan et du Développement, Kaba Nialé. Par ailleurs, fait savoir le ministre Adama Coulibaly, des discussions sont en cours avec d'autres partenaires, notamment l'Union européenne et la Coopération allemande pour définir les modalités de leurs appuis. À ces appuis financiers des partenaires au développement s'ajoute un élan de solidarité nationale qui a vu plusieurs structures nationales contribuer, sous diverses formes, à la mise en œuvre non seulement du plan de riposte sanitaire mais également du plan de soutien économique, social et humanitaire.

GOORÉ BI HUÉ

Un cabinet d'expertise, pour la transparence

Pour des questions de transparence, le gouvernement a opté pour le recrutement d'un cabinet d'experts pour l'allocation des fonds. Cependant, quatre comités de gestion ont été créés selon les fonds mis en place :

- 1) Fonds de solidarité, dont 50 milliards débloqués sur 170 milliards prévus ;
- 2) Fonds de soutien aux acteurs du secteur informel doté déjà de 20 milliards sur 100 milliards envisagés ;

3) Fonds de soutien aux Pme doté de 150 milliards de Fcfa dont 40 milliards débloqués ;

4) le fonds de soutien aux grandes entreprises qui est déjà liquide de 30 milliards sur 100 milliards prévus. « Un cabinet de renommée internationale vient d'être recruté pour appuyer les comités de gestion des fonds dédiés aux grandes entreprises et aux Pme dans la définition des critères d'éligibilité », a annoncé Amadou Gon Coulibaly aux entreprises, qui n'attendent que

cette manne financière pour la continuité de leurs activités respectives. Pour les fournisseurs de l'État, le Premier ministre s'est voulu rassurant, en annonçant le paiement de la dette intérieure dont les montants sont inférieurs à 100 millions pour un montant total de 32 milliards. Les fondateurs d'école ne sont pas oubliés, car 22 milliards de FCFA leur seront payés. De quoi faire face aux contingences immédiates, dont le salaire des enseignants.

G. BI HUÉ

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

UNICEF

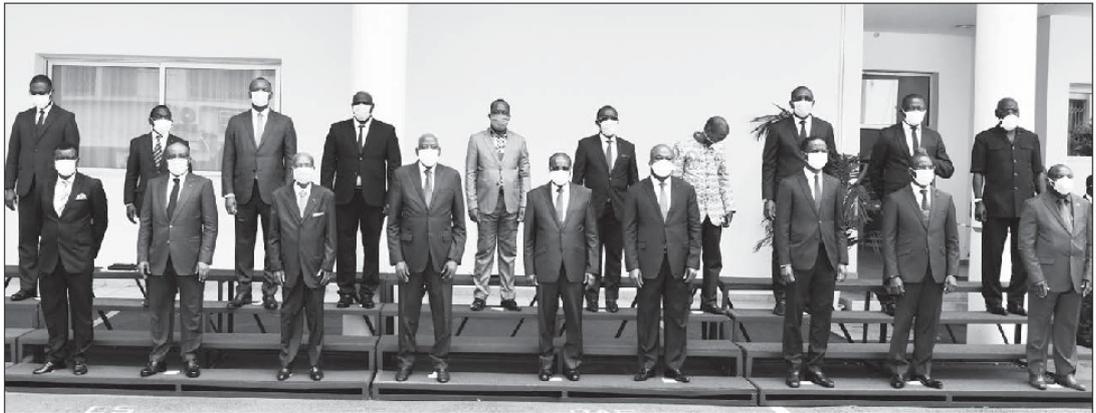
Lundi 4 mai 2020

Fraternité-Matin Nation

3

• Éviter à tout prix un chômage massif

Ici, se pose l'impératif du maintien des emplois créés au cours des dernières années pour le gouvernement et les organisations des travailleurs. Et pour le patronat, le nécessaire ajustement économique, afin de permettre aux entreprises de pouvoir continuer leurs activités, de survivre aux effets néfastes de la crise, en minimisant les dégâts. Entre ces exigences fondées, se trouve le dialogue social tripartite impliquant l'État, le patronat et les travailleurs. Tout en ne niant pas les difficultés actuelles du monde des affaires provoquées par les conséquences du Covid-19, Amadou Gon Coulibaly appelle le patronat à privilégier l'utilisation des mécanismes mis en place pour préserver les emplois. Il l'a invité à poursuivre le dialogue social jusqu'à épuisement de toutes solutions susceptibles d'éviter le chômage, bien que cette situation que vivent les opérateurs économiques est tout aussi brusque qu'inédite. Le chef du gouvernement a d'ailleurs révélé qu'à la date



Le Premier et les responsables des centrales syndicales ont posé après les échanges. (PHOTO: PRIMATURE)

du 17 avril, 706 entreprises ont pris des mesures de mise en chômage technique touchant 18 755 travailleurs. Il se propose donc d'ouvrir des discussions avec le patronat sur cet important sujet afin de parvenir à des points d'accord, dans l'intérêt des entreprises et des travailleurs. Surtout que dans nos pays, un travailleur nourrit

une dizaine de personnes. Mais le patronat rappelle que si de nombreux mécanismes existent dans le Code du travail ivoirien, dans une situation semblable à la crise actuelle, ces mécanismes ne garantissent toutefois pas de revenu de soutien aux travailleurs. Mais force est de reconnaître que les efforts de l'État sont tels que

les entreprises devront en tenir compte. Les mesures relatives à la suspension des contrôles fiscaux ainsi qu'au report du paiement des impôts et taxes dus à l'État sur une période de trois mois, à l'annulation des pénalités de retard dans le cadre de

l'exécution des marchés et commandes publics durant la période de crise, au paiement de la dette intérieure et à la mise en place de fonds de soutien, etc., changent la donne. Ces mesures, ainsi que l'ensemble des fonds de soutien mis en place, invitent

les patrons d'entreprise à privilégier le dialogue tripartite, en vue de sauver l'économie et le social. Il s'agit pour le patronat de renforcer le dialogue avec les salariés, en vue d'aboutir à des consensus mutuellement bénéfiques. G.BI HUÉ

• Le Patronat invité à utiliser tous les mécanismes pour éviter le chômage technique

Nous traversons une dure épreuve. Mais nous la surmonterons grâce à la solidarité dont nous faisons preuve et aux bases solides de notre corps social et de notre tissu économique. » Pour le premier ministre Amadou Gon Coulibaly, c'est main dans la main que la Côte d'Ivoire sortira la tête haute de la crise sanitaire causée par le Covid-19. Pour lui, si de nombreux mécanismes existent dans le Code du travail ivoirien, dans une telle situation, ces mécanismes ne garantissent toutefois pas de revenu de soutien aux travailleurs.

les salariés, en vue d'aboutir à des consensus mutuellement bénéfiques. « J'appelle le Patronat à privilégier l'utilisation des mécanismes mis en place pour préserver les emplois. C'est seulement lorsque toutes les solutions auront été épuisées que le recours au chômage technique peut se comprendre, surtout dans une situation aussi inédite. En tout état de cause, le licenciement ne devrait pas intervenir dans cette situation. Pour sa part, le gouvernement est activement au travail pour opérationnaliser les différents instruments de soutien économique et social, en liaison avec le secteur privé », a indiqué Gon Coulibaly.

croire le Premier ministre, ce sont 706 entreprises qui ont pris des mesures de mise en chômage technique d'une partie de leurs employés. Il s'agit, a-t-il détaillé, de 18755 travailleurs qui sont concernés ; autant de familles qui risquent de se retrouver dans la précarité. « Il s'agira de trouver des mécanismes afin que les travailleurs mis en chômage technique bénéficient d'un minimum de revenu pour satisfaire à leurs besoins. Je me propose d'ouvrir des discussions avec le Patronat sur cet important sujet afin de parvenir à des points d'accord, dans l'intérêt des entreprises et des travailleurs », a-t-il suggéré.

FAUSTIN ÉHOUMAN

Pas de floonnement !
Le patronat peut donc jouer un rôle décisif, en renforçant notamment le dialogue avec

Environ 19 000 travailleurs au chômage technique
A la date du 17 avril, à en

• Les syndicats saluent le plan de soutien économique, social et humanitaire

Les centrales syndicales ayant pris part à la rencontre avec le Premier ministre, à l'occasion de la fête du travail, sont Dignité, Humanisme, Ugtci, Unart-CI et Fesad. Les responsables de ces centrales ont, à tour de rôle, apprécié à sa juste valeur le plan de soutien économique, social et humanitaire déployé par le gouvernement en vue de limiter l'impact de la pandémie du Covid-19. D'un montant de 1700 milliards de F Cfa, ce plan qui est entré dans sa phase opérationnelle depuis quelques jours, permet de préserver l'outil de production, les emplois et de soulager les familles éprouvées par la crise sanitaire. Les centrales ont également félicité le gouvernement pour la prise en charge des factures d'eau et d'électricité des abonnés des tranches sociales, de même que pour le transfert monétaire aux fa-

milles les plus défavorisées dans le Grand Abidjan. Ce sont en effet 177 198 ménages impactés qui bénéficient d'une aide directe de l'État pour un montant de 13,3 milliards de F Cfa. Par la voix du président de la Plateforme nationale des organisations syndicales des secteurs public et privé de Côte d'Ivoire, Théodore Gnagna Zadi, les centrales syndicales ont plaidé auprès du gouvernement pour l'instauration d'une compensation salariale obligatoire en cas de mise au chômage technique. « Au niveau du secteur privé, la Plateforme nationale demande l'instauration d'une compensation salariale obligatoire en cas de mise en chômage technique en période de crise et la reprise des travaux de la Commission consultative du travail relativement à la revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti

(Smig) et du salaire minimum agricole garanti (Smag) telle que prévue à l'article 31.8 du Code du travail », a indiqué Théodore Zadi. La centrale syndicale plaide également auprès du gouvernement pour la préservation des acquis tant sur le plan social et salarial, notamment la poursuite du paiement du stock des arriérés et le renforcement des mesures sociales par l'annulation pure et simple des factures d'eau et d'électricité. Enfin, elle a demandé au gouvernement d'investir massivement dans le secteur de la santé. « La Plateforme nationale exhorte le gouvernement à investir massivement dans le secteur de la santé tant dans la recherche scientifique, dans l'amélioration des plateaux techniques des hôpitaux que dans le recrutement d'agents de santé », a suggéré Théodore Zadi.

F. ÉHOUMAN

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Eraternité-Matin Nation

Lundi 4 mai 2020

● Adama Coulibaly : Le plan de soutien économique est dans sa phase opérationnelle



Le ministre ivoirien de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, était l'invité principal de la conférence de presse quotidienne sur le covid-19, en sa session du 1er mai, à la mairie de Koumassi. Il a rappelé les actions de riposte mises en place par le gouvernement depuis la découverte du premier cas de coronavirus. Le cadre organisationnel de la riposte comporte, selon lui, plusieurs comités thématiques dont le comité d'éveil économique. C'est donc cette cellule qui s'est chargée d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et a proposé un plan de soutien économique, évidemment après plusieurs consultations avec les acteurs du secteur privé. Il en est ressorti que l'économie ivoirienne serait impactée si la crise sanitaire devait prendre fin en juin ou plus, avec un niveau de 3,6 à 0,8% contre une progression initiale de 7,8% prévue en 2020. En réalité, tous les secteurs sont touchés par cette crise sanitaire. C'est pourquoi, le ministre Adama Coulibaly a rappelé que parmi les mesures de soutien prises par le gouvernement, il a été mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700,99 milliards de Fcfa, comprenant 51 mesures articulées. Ce plan, à en croire le ministre, est entré dans sa phase opérati-

onnelle pour apporter des solutions aux défis socio-économiques engendrés par la crise sanitaire. L'objectif principal étant de préserver l'outil de production et les emplois. « Depuis l'adoption du plan économique, social et humanitaire, le gouvernement s'attelle à assurer sa mise en œuvre afin de soulager les acteurs économiques et les populations dans le contexte actuel de crise », a souligné le ministre de l'Economie et des Finances. Ainsi, au plan social, sur la base de ce plan, le gouvernement a décidé de rendre effective la prorogation de la date de paiement des factures d'eau et d'électricité ainsi que la prise en charge de factures des populations défavorisées, soit environ un million de ménages, correspondant à six millions de personnes. On y ajoute également le démarrage des activités du fonds de solidarité, opérationnel depuis une semaine avec les transferts monétaires à 177 198 ménages, le déploiement des avantages fiscaux octroyés aux entreprises en difficulté et l'opérationnalisation des comités de gestion des quatre fonds et leur abondement d'un montant total de 140 milliards de Fcfa sur des allocations globales prévues de 520 milliards de Fcfa. Selon le ministre Adama Coulibaly la Côte d'Ivoire bénéficie des réponses positives des partenaires au dévelop-

peinent, notamment avec les contributions du Fonds monétaire international (Fmi), de la Banque mondiale et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Des discussions sont aussi en cours avec d'autres partenaires, notamment l'Union européenne et la Coopération allemande pour définir les modalités de leurs appuis. « Comme vous pouvez le noter, le gouvernement est engagé à trouver des solutions aux défis socio-économiques nés de la crise et surtout à freiner la propagation de la pandémie », a précisé Adama Coulibaly, invitant les populations à faire barrière au covid-19 en respectant les mesures édictées par le gouvernement.

Cissé Baongo : « la pandémie rappelle à l'homme sa vanité, sa fragilité »

Le maire de Koumassi qui accueillait cette conférence

de presse, le ministre Cissé Baongo, a souligné que le coronavirus est venu mettre à nu la vanité et la fragilité des hommes. Un minuscule virus a cloué le bec à tout le monde entier : les grandes puissances, les pays sous-développés, tous sont frappés de plein fouet par ce virus mortel. Et « nous sommes sommés de parer à l'urgence », a noté le maire de Koumassi. Il a, à cet effet, traduit sa reconnaissance au Président de la République, Alassane Ouattara, qui « dans l'urgence » a convoqué le Conseil national de sécurité le 16 mars pour arrêter des mesures barrières pour une riposte sanitaire et sociale. Dans cet élan, la commune de Koumassi, à en croire Cissé Baongo, a mis en place une plateforme proactive prenant en compte les marchés, le transport, les restaurants.

Ajouté à cela, l'activation de

la cellule des jeunes, du comité de crise qui contribuent au suivi de la mise en œuvre des mesures barrières : La pose du dispositif de lavage des mains à l'entrée des sites publics comme les marchés, les supermarchés, l'aménagement des horaires d'ouverture et de fermeture des marchés (de 6 h à 14 h), la fermeture des maquis, des "gbèlédromes", des restaurants ; la désinfection quotidienne des marchés et des lieux publics. Koumassi a aussi bénéficié des actions sociales à travers des dons de la Première dame Dominique Ouattara, de la Fondation de Magic System, Didier Drogba et des partenaires locaux. « Nous nous engageons aux côtés du ministère de la Santé et de l'hygiène publique dans cette lutte », a promis le maire Cissé Baongo qui a également engagé les populations, les associations, les Ong, les

jeunes... à « maintenir les efforts en respectant les mesures édictées pour freiner et éradiquer le coronavirus ». Interpellé sur le comportement des travailleurs de nuit qui ne respectent pas la distanciation et le port de masques, le Commissaire Charlemagne Bleu, porte-parole de la police nationale, a invité les entreprises concernées à mettre leurs travailleurs dans de bonnes conditions, avec les équipements adéquats pour le travail pendant la nuit pendant le couvre-feu. Quant au Dr Edith Kouassi, à propos de la contribution attendue de médecine traditionnelle, elle a indiqué que des pistes existent mais en attente des résultats du laboratoire national et des essais cliniques avant de se prononcer sur l'efficacité d'un médicament contre le covid-19.

GERMAINE BON

● Bakayoko Ly-Ramata réceptionne un don de 10 millions Fcfa de la Lonaci

La Loterie nationale de Côte d'Ivoire (Lonaci) a fait un important don en non-vivres et en numéraires au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le jeudi 30 avril 2020. Le don est composé de 1100 masques de protection, 24 cartons de gel désinfectant, etc., et d'un chèque de 5 millions de Fcfa. Au total 10 millions de Fcfa. La cérémonie de remise a eu lieu au siège de la Lonaci sis à Marcorry, en présence de la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Pr Ramata Ly-Bakayoko qui a réceptionné les dits dons. Selon Dramane Coulibaly, directeur général de la Lonaci, cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire initié par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant pour venir à bout du Covid-19. Il a également souligné que cette pandémie qui affecte chaque jour des personnes, constitue à la fois une crise sanitaire majeure et une sérieuse menace sur les économies et pourrait également déboucher sur un désastre au plan social, tout en réduisant à néant tous les grands projets de développement.



Le ministre Ramata Ly-Bakayoko, en réceptionnant les dons, promet qu'ils vont servir à améliorer la qualité de vie des familles démunies.

C'est pourquoi, dira-t-il, « en cette période, il est important surtout de conjuguer nos efforts et de faire preuve de la plus grande solidarité ». Pour la ministre Ramata Ly-Bakayoko, ces dons vont, à n'en point douter, contribuer à améliorer la qualité de vie des familles démunies, des femmes et des enfants vulnérables aux plans alimentaire, sanitaire et psychologique et les prémunir ainsi contre le Covid-19.

Et d'ajouter: « Cela contribuera sans nul doute aussi à accélérer la victoire de la Côte d'Ivoire sur le Covid-19 ». Avant de témoigner sa reconnaissance à la structure donatrice. « C'est donc le lieu de témoigner notre gratitude au président du conseil d'administration et au directeur général pour avoir fait de la Lonaci une entreprise pionnière dans l'action citoyenne en mettant au cœur de leurs actions sociales, le bien-être des populations vul-

nérables », s'est-elle réjouie. Elle a saisi l'occasion pour insister sur le respect des gestes barrières pris par le Conseil national de sécurité. Il faut signaler que la Lonaci depuis le début de cette pandémie, a multiplié ses actions de soutien envers le corps médical, le corps préfectoral, les Forces de sécurité et de défense (Fds) et les différentes couches de la population.

JEAN BAVANE KOUIKA

• Dr Komena Auguste Éric

« En Côte d'Ivoire, nous tendons inexorablement vers le pic »

Depuis février, le Dr Komena Auguste Éric, spécialiste en santé publique et médecine communautaire, est responsable de la qualité des services du paludisme au sein d'une structure internationale, PSI-CI, après avoir exercé pendant quinze ans au sein d'une Ong nationale spécialisée dans la prise en charge du Vih, des hépatites et de la tuberculose. Il donne son opinion sur la crise sanitaire actuelle.

On entend souvent parler de pic de l'épidémie en Europe. A partir de quel chiffre pourra-t-on dire que nous avons atteint notre pic en Côte d'Ivoire avec le Covid-19 ?

Le pic en matière d'épidémie signifie le nombre le plus élevé possible de contaminés, c'est-à-dire quand le nombre de contaminés atteint un sommet. Sommet à partir duquel on observe, après un certain temps, une chute ou une baisse du nombre de contaminés.

Ce pic n'est pas un chiffre fixé ou connu d'avance. En épidémiologie, on peut faire des estimations, des simulations pour avoir une idée approximative du pic mais ce n'est pas une donnée connue d'avance, car elle est fonction de plusieurs facteurs dont l'environnement, le mode de vie, le climat, etc. En Côte d'Ivoire, avec 1183 cas confirmés, on pourrait affirmer que nous tendons inexorablement vers le pic. Mais nous restons tout de même prudents.

Comment expliquez-vous la faible taux de contamination et de victimes dans nos pays africains qui sont les plus exposés au monde du fait de nos modes de vie et de notre indisciplinisme ? Y a-t-il un rapport entre ce faible taux et la chape qui règne chez nous ?

Plusieurs facteurs expliqueraient ce taux de contamination relativement bas sur le continent africain malgré l'indisciplinisme de certains concitoyens : la faible densité de la population africaine par rapport à celle de l'Europe de l'Ouest et de l'Asie du Sud Est par exemple. Les populations en Afrique sont généralement concentrées dans les capitales qui ont été très tôt confinées. En Côte d'Ivoire, le Grand Abidjan est officiellement isolé du reste du pays depuis le 30 mars. Idem pour Lagos et Abuja. Cette faible densité limite considérablement les contacts et donc la transmission du virus. Il y a moins de circulation des personnes : contrairement à la plupart des pays occidentaux, de nombreuses régions et localités africaines restent très isolées à cause du manque d'infrastructures routières. Le virus circule donc très peu dans la popula-

tion. L'Afrique est également beaucoup moins touristique que l'Europe ou les USA. Par exemple, sur les 50 aéroports les plus fréquentés au monde, un seul est africain (Johannesburg). Nous avons également une pyramide des âges beaucoup plus jeune : environ 60% de la population africaine est âgée de moins de 25 ans. Or le coronavirus frappe plus particulièrement les personnes âgées. En France, 75% des personnes décédées du Covid-19 ont plus de 75 ans. Un autre facteur, une immunité préexistante : il se pourrait qu'il y ait un possible effet protecteur des traitements prophylactiques pour le paludisme contre le coronavirus. Surtout la prophylaxie réalisée avec la chloroquine. Or 93% des cas de paludisme sont enregistrés en Afrique selon l'Oms. D'après une autre étude, la vaccination systématique du BCG déployée depuis fort longtemps en Afrique pourrait expliquer l'immunisation des populations africaines. Toujours d'après cette étude, les pays sans politique de vaccination universelle du BCG comme l'Italie et les USA sont à l'inverse les plus touchés par le Covid-19. Évidemment, le faible nombre de tests et le manque de données fausseraient en partie le bilan.

La contamination dans notre pays n'est-elle pas importée ?

Exactement, la contamination dans notre pays est importée. Les premiers cas détectés provenaient des pays européens fortement touchés par l'infection. Mais depuis un bon moment, je pense que nous sommes passés à une contamination dans la communauté.

Ne faut-il pas craindre par rapport à nos quartiers précaires où règne la promiscuité ?

Tout à fait. C'est l'une des problématiques de cette lutte en Afrique et même dans le monde. D'où l'intérêt du respect strict du lavage des mains et du port du masque dans ces quartiers dits précaires. Il revient donc aux élus locaux de fournir des masques en grande quantité à cette population des quartiers défavorisés, suivi de campagne régulière de sensibilisation. C'est l'occa-



PHOTO: DR

sion de saluer l'initiative du maire de Marcory qui a mis en place une brigade de volontaires qui sillonne les quartiers de cette commune pour amplifier et sensibiliser les communautés aux bons comportements à adopter.

Les femmes qui vendent de l'attiéké souffrent souvent dans les sachets avant de les remplir. Y a-t-il des risques de contamination ?

Oui, il y a un risque de contamination si évidemment ces femmes sont elles-mêmes infectées. Mais c'est un mode de contamination un peu rare tout de même, car l'attiéké est mis dans le sachet quand il est chaud. Une fois mis dans le sachet, cet attiéké est ensuite exposé des heures durant avant son éventuel achat par un client. La durée de vie du Covid-19 à l'air libre serait de 3h environ et dépendrait de la charge de virus libérée dans l'air.

Puisque l'on n'a pas encore trouvé de médicament spécifique au Covid-19, avec quel soigne-t-on donc les personnes guéries ?

Le coronavirus provoque chez les personnes infectées une grippe qui guérit à 80% des cas sans traitement particulier chez celles avec de bons anticorps et exemptes de maladies chroniques

ministration du protocole qui pose problème. C'est plutôt la surveillance des patients avec des complications qui pose problème, car nécessite une surveillance médicale avec la réalisation de bilans biologique et radiologique (examens de sang, ECG, Radiographie pulmonaire etc.). Tout ceci dans une structure équipée à cet effet.

Tous les malades du Covid-19 sont-ils vraiment isolés ?

Oui, tous les malades diagnostiqués positifs au Covid-19 de façon formelle par les agents de santé sont isolés afin de recevoir le traitement. Ils sont isolés soit au service des maladies infectieuses situé au sein du CHU de Treichville, soit dans les centres de dépistage et de traitement construits par le gouvernement ces derniers temps. Par ailleurs, ceux chez qui on suspecte une contamination, c'est-à-dire ceux qui ont été en contact avec des malades avérés, sont également isolés soit chez eux (auto-confinement) ou dans les centres de dépistage et de traitement.

Y a-t-il assez de places pour tous les malades ?

Le gouvernement a anticipé sur une contamination massive en construisant des centres de dépistage et de traitement dans différentes localités d'Abidjan et du pays. Oui, il y aura assez de places pour isoler et traiter tous ceux qui seront malheureusement contaminés.

Est-il vrai que des malades des « maladies infectieuses » ont perdu la vie pour avoir été mis dans les mêmes chambres que des malades du Covid-19 ?

Je ne pense pas que cela ait été possible vu la rigueur du Pr Serge Eholié qui est le chef du service des maladies infectieuses. Vous savez, quand il y a un phénomène qui défraie la chronique, beaucoup de légendes se racontent autour.

Madagascar affirme avoir trouvé un médicament. Qu'en est-il de nos chercheurs ?

A l'instar de Madagascar, tous les pays africains se

sont mis dans la recherche d'un traitement contre le Covid-19 à partir de nos ressources locales. La Côte d'Ivoire en fait partie. Nos chercheurs ont sûrement des protocoles sous la main. La difficulté est qu'ils n'ont pas encore eu l'opportunité de les tester sur des malades volontaires afin d'évaluer l'efficacité. C'est la raison pour laquelle ils demeurent muets jusqu'à présent.

Pourquoi ne pratique-t-on pas de tests sur les personnes qui veulent aller à l'intérieur du pays pour être sûr que les porteurs du virus n'iront pas contaminer les populations de l'intérieur ?

C'est une bonne option mais quand on a des ressources limitées, il faut choisir les stratégies les moins coûteuses. Nous ne disposons pas de tests de dépistage en grande quantité. Il est donc souhaitable que nous réservions le peu de tests que nous avons à ceux qui présentent des symptômes ou ceux qui ont été en contact avec des personnes contaminées. L'option donc de dépister tous ceux qui souhaitent se rendre à l'intérieur n'est pas viable pour le moment.

Avons-nous des structures à l'intérieur pour effectuer des tests et éventuellement prendre en charge les malades ?

Le gouvernement compte construire des centres de dépistage et de traitement à l'intérieur, notamment dans les chefs-lieux de région comme San-Pedro, Man, Bouaké, etc. Mais pour le moment, dans un souci d'efficacité et de transparence dans les données statistiques communiquées chaque jour, le gouvernement a opté pour une centralisation de la prise en charge. Je dis bien pour le moment. Toutes les personnes qui ont présenté des symptômes suspects ont toutes été transférées à Abidjan par l'équipe du comité de crise pour leur dépistage et leur prise en charge. Si nous arrivions malheureusement à une contamination massive, le gouvernement sera obligé de décentraliser la prise en charge ■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR VENANCE KONAN

Lundi 4 mai 2020

Fraternité Matin

Politique

13

Condamnation de Soro Guillaume

Une affaire bien simple

L'ancien président de l'Assemblée nationale est recherché depuis mardi pour venir purger une peine d'emprisonnement de 20 ans, pour détournement de deniers publics et blanchiment d'argent. Naturellement, le mis en cause et les siens ont crié au complot et des internautes et analystes de certains pays ont trouvé suspect que celui qui s'est déclaré précipitamment candidat à l'élection présidentielle soit condamné. D'autres n'ont pas hésité à avancer que Soro Guillaume représente un danger si immense pour le candidat du pouvoir qu'on a fait appel au judiciaire pour l'écarter. Sans cela, les Ivoiriens, du nord au sud, de l'est à l'ouest, le voteront massivement, tellement l'enfant de Ferkéssédougou est aimé. Ces exagérations m'ont amené à relever trois choses. La première porte sur les charges retenues contre Soro Guillaume. Il y en a deux. Le détournement de deniers publics et la tentative de déstabilisation. Le tribunal a tranché hier sur la première poursuite. Une affaire simple. Soro a piqué



La justice s'est prononcée sur l'affaire «détournement de deniers publics» de Guillaume Soro.

plus de 1,5 milliard de francs Cfa dans les caisses de l'Etat pour s'acheter une maison. Le plaignant lui-même reconnaît les faits. Seulement pour sa défense, il dit qu'il n'est pas seul à avoir piqué les sous au Trésor public. Et que c'est Gbagbo qui a donné l'autorisation de le faire, pour se faire rembourser sa maison que les jeunes patriotes ont détruite. Je laisse à Blé Goudé le soin d'apprécier cette accusation de destruction de biens. Mais je me demande où se trouvait

cette maison construite par l'étudiant Soro Guillaume (il n'a jamais travaillé à part être rebelle, ça nous tous on le sait) et qui coûte si cher qu'il a fallu la rembourser à près de 2 milliards de Francs Cfa ! Pour le fond, qu'est-ce que les juges devraient faire ? On attrape un voleur, avec toutes les preuves, lui-même reconnaît les faits mais ajoute qu'il n'est pas seul à voler, doit-on le laisser ? Celui qui répond oui doit prendre la clé de la Maca pour faire sortir tous les prisonniers parce qu'il n'y a

pas un seul qui soit le seul au monde à avoir commis l'infraction pour laquelle il a été condamné. Si une loi existe, c'est qu'il y a de nombreuses personnes qui posent un acte que le législateur veut proscrire, d'où l'introduction du texte qui le réprime. Si aussi l'existence d'autres auteurs d'infraction est une immunité, autant fermer tous les tribunaux. Reconnaître des faits passibles de condamnation et citer d'autres auteurs de la même infraction ne vous

soustrait pas à des sanctions. Sinon ça serait trop facile. Quand même ! Ceux qui soutiennent Soro Guillaume ou voient une main politique, je me demande quelle serait leur réaction si en entrant chez eux, ils surprennent un voleur en train de les dévaliser et qui soutient ne pas être le seul à voler ?

Diront-ils, « mon très cher voleur, va avec ton butin, je ne savais pas que tu n'es pas le seul voleur au monde. Vraiment excuse moi ». Et pourtant c'est ce qu'ils auraient bien voulu que le tribunal fasse.

Pour les charges de tentative de déstabilisation, le tribunal n'a pas encore statué et je n'ai pas accès non plus au dossier. Donc je ne saurais me prononcer. Juste dire que du fond de moi-même, si on dit que Soro veut faire un coup d'état, je ne doute même pas. Je pense même que ceux qui le suivent le croient aussi et c'est justement parce qu'ils pensent que l'ancien patron de la rébellion peut le faire, qu'ils risquent leur vie pour lui.

Cela peut même être le cas des religieux et personnalités de la société civile qui

craignent pour la paix au pays quand Soro est poursuivi. C'est-à-dire qu'ils redoutent un coup d'état. Cela veut dire que c'est comme cela que tout le monde le voit.

La troisième remarque concerne ces échecs de Soro Guillaume, un candidat dangereux pour le pouvoir. Je ne sais pas d'où cela vient. Soro est-il un véritablement un homme politique soutenu ? Il a quel état de service ?

Pour ce que je sais, il a été un intrépide syndicaliste. Il s'est fait une grande réputation à la Fesci mais il n'avait pas forcément que des sympathisants dans ce syndicat. Il a tenté de tuer certains membres en opposant à la machette Doumbia Major et Blé Goudé. Après l'université, il sombré avant de réapparaître dans la rébellion. Qui l'a enrichi et propulsé aux prestigieux postes qu'il a occupés.

Je ne me souviens qu'il ait, dans sa vie, implanté une seule base d'un quelconque parti. Soro aimé ? Franchement. Il y a certainement un successeur à Gueu Droh, l'argent en plus. Bien connu, peu de militants.

BLEDSON MATHIEU

Le Gouverneur

AVIS N° 008-04-2020 RELATIF AUX MESURES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AFFECTÉES PAR LA PANDÉMIE DU COVID-19

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a pris une série de mesures pour atténuer l'impact de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO). Dans leur prolongement, les dispositions ci-après sont prises spécifiquement en faveur des institutions de microfinance (IMF).

1. Les IMF sont autorisées à accorder à leur clientèle affectée par les effets de la pandémie et qui le sollicite, un report d'échéances sur leurs prêts, pour une période de 3 mois renouvelable une fois, sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard. En contrepartie, les créances dont les échéances feront l'objet de report doivent être classées dans un sous-compte spécifique dans la catégorie des crédits immobilisés sur la durée du report. Les informations relatives aux créances dont les échéances auront été reportées doivent être communiquées aux Structures Ministérielles de Suivi (SMS).

2. Les IMF visées à l'article 44 de la Loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ayant procédé à des reports d'échéances doivent également transmettre à la Banque Centrale les informations y relatives, à partir du canevas mis à leur disposition sur l'espace dédié au Dispositif Covid-19 sur le site internet de la BCEAO, à l'adresse soutiensfd@bceao.int.

3. La BCEAO appréciera, en relation avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et les SMS, les implications de ces mesures sur la situation comptable et prudentielle des IMF et prendra, en tant que de besoin, les décisions appropriées.

4. Les concours accordés par les établissements de crédit aux IMF sont éligibles aux dispositions de l'Avis n°005-04-2020 relatif au report d'échéances des créances des établissements de crédit affectées par la pandémie du Covid-19. Les IMF qui le souhaitent sont, en conséquence, invitées à se rapprocher de leurs partenaires bancaires pour bénéficier de la mesure de report d'échéances de leurs engagements.

5. Conformément aux dispositions de la Décision du Comité de Politique Monétaire n°061-03-2011 du 2 mars 2011, les crédits bancaires octroyés aux institutions de microfinance visées à l'article 44 de la Loi susvisée sont admissibles en support des refinancements de la BCEAO. À titre exceptionnel, pour accroître la liquidité en faveur du secteur de la microfinance, le guichet spécial de refinancement des effets portés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) est élargi aux créances bancaires détenues sur ces IMF.

Pour la mise en oeuvre de cette mesure, les établissements de crédit s'appuieront sur la liste des SFD éligibles, disponible auprès des Directions Nationales de la BCEAO.

Tiémoke Meyliet KONE

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar – Sénégal

Tel. (221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

Construction du 4^e pont

Amedé Kouakou annonce des mesures pour aller plus vite

Le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier a effectué une visite sur les chantiers de construction du 4^e pont, du carrefour de l'Indenié et du pont de Cocody, le 30 avril.

Nous avons constaté que les travaux de construction du 4^e pont et du carrefour de l'Indenié avancent bien. Quant à ceux du pont de Cocody, malheureusement, depuis le 23 mars, ils sont arrêtés au niveau des grandes masses ». C'est ce qu'a révélé le ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, Amedé Kouakou, le 30 avril, au terme

d'une visite de terrain à Attécoubé, sur le site du 4^e pont devant relier les communes de Yopougon et du Plateau, en passant par celles d'Attécoubé et d'Adjamé. Après Attécoubé, le ministre s'est rendu sur les chantiers de construction du pont de Cocody et d'aménagement du carrefour de l'Indenié. Le représentant du gouvernement était venu s'enquérir de l'état d'avancement de ces

trois importants ouvrages en cette période de pandémie du coronavirus. Sur le site du 4^e pont, Amedé Kouakou n'a pas caché sa satisfaction de constater le respect et le suivi des instructions (mesures barrières) du gouvernement relatives à la pandémie. « Nous repartons satisfait du chantier du 4^e pont où les mesures barrières sont respectées ; de même que la distanciation so-



Le ministre Amedé Kouakou (à droite) s'est dit satisfait du respect des mesures barrières sur les chantiers, en cette période de Covid-19. (PHOTOS : DR)

Lutte contre la pandémie du coronavirus

Le Port et la communauté portuaire de San Pedro apportent leur contribution

Le port autonome de San Pedro (Pasp) et sa communauté portuaire se sont signalés de fort belle manière dans la lutte contre la pandémie du coronavirus en apportant une contribution en nature au personnel soignant et aux populations vulnérables de la ville. D'une valeur globale de 50 millions de FCFA, les dons composés de matériel sanitaire, de kits d'hygiène, de vivres et non vivres, de mobilier de bureau et d'une unité mobile sanitaire équipée ont été remis symboliquement aux bénéficiaires, le 30 avril, lors d'une cérémonie organisée à la préfecture de San Pedro. « Aujourd'hui, à travers cette cérémonie de remise de dons, le Port autonome de San Pedro et sa communauté portuaire offrent au personnel



Hilaire Marcel Lamizana, directeur général du Pasp (à droite), a présenté les mesures barrières appliquées au sein de la plateforme portuaire pour freiner la pandémie.

médical et aux populations du matériel de lutte contre la propagation du coronavirus, une infrastructure sanitaire mobile, des vivres et non vivres pour un coût total de 50 millions

de FCfa. Ceci, pour dire que nous partageons les difficultés vécues par les populations de San Pedro, mais surtout pour dire que nous partageons l'espoir de venir à bout de cette pandémie, ensemble », a déclaré Hilaire Marcel Lamizana, directeur général du Pasp, au nom des donateurs.

Il a présenté les mesures barrières mises en œuvre au sein du port. Outre les actions de sensibilisation des acteurs de la plateforme portuaire, le lavage des mains et le respect de la distanciation sociale, il a indiqué que des restrictions s'appliquent aux consignataires, spécifiquement des inspections sanitaires en rade qui sont effectuées par l'Institut national d'hygiène publique pour tous les navires à destination du port de San Pedro, avec l'interdiction aux équipages en provenance des zones touchées par le Covid-19 de descendre des navires.

Étaient présents à la cérémonie, le ministre de la Promotion des Petites et moyennes entreprises (Pme) Félix Anobé, le préfet de région, Ousmane Coulibaly, les représentants du corps médical, des guides religieux, des chefs traditionnels, des chefs de quartier... ■

DAVID YA (SOURCE : PASP)

cial, en plus du dispositif de lavage des mains sur place. Je précise que ce chantier est réalisé par une entreprise chinoise. Tout le personnel chinois est confiné sur le site. Le nombre de travailleurs ivoiriens a été réduit. Environ 80 y travaillent en continu sur le chantier ; ils vont être aussi confinés. Il y aura des logements sur le chantier pour qu'ils puissent travailler convenablement, car le 4^e pont est un projet important qui tient à cœur au Président de la République, Alassane Ouattara et au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly », a assuré le ministre. Avant de féliciter le chef de projet, ses collaborateurs, les responsables de l'entreprise qui exécute les travaux, la mission de contrôle

qui ont pris toutes les dispositions pour s'assurer que tous ceux qui travaillent sur le chantier sont protégés. Idem pour les chantiers du carrefour de l'Indenié et du pont de Cocody où des dispositions de contrôle sont prises pour le respect des mesures barrières.

Même si Amedé Kouakou s'est félicité de l'état d'avancement des travaux du 4^e pont, malgré la crise sanitaire, il a noté des difficultés concernant notamment les travaux d'aménagement du carrefour de l'Indenié et du pont de Cocody. Difficultés dues, selon lui, au ralentissement des activités à cause du couvre-feu décrété par le gouvernement pour contenir le Covid-19. « Les entreprises ne travaillent pas à plein régime, alors qu'elles de-

vaient le faire de jour comme de nuit. S'agissant du pont de Cocody, le chantier est quasiment à l'arrêt », a constaté Amedé Kouakou. Il a saisi cette occasion pour annoncer que le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, entend prendre, dès la semaine prochaine, un arrêté interministériel pour autoriser le fonctionnement de ces chantiers de jour comme de nuit, afin qu'ils puissent être livrés à bonne date. « Notre souhait est que cette maladie finisse le plus tôt possible. Avec cet arrêté, nous allons réétudier les plans avec les entreprises, augmenter la cadence pour qu'elles puissent rattraper le temps perdu », a confié Amedé Kouakou ■

EMLINE P. AMANGOUA

Incinération des déchets bio-Covid-19
Petroci dote l'Institut Pasteur de gaz butane

Avec l'accroissement du nombre de tests de dépistage effectués par jour dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus, la consommation de gaz butane pour l'incinération des déchets médicaux de l'Institut Pasteur connaît une forte augmentation.

Pour soulager cette structure en première ligne dans la lutte contre le Covid-19, Petroci, la société pétrolière nationale, a mis à sa disposition une dotation de gaz butane courant 2020 d'une valeur de 5 millions de FCfa. « Notre action de ce jour s'inscrit dans le programme d'actions citoyennes, engagées par Petroci pour marquer sa solidarité avec les populations ivoiriennes », a déclaré François Comié, directeur de la commercialisation de produits pétroliers de Petroci, lors de la cérémonie de remise symbolique de la



Le Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur, recevant la dotation des mains du représentant de Petroci.

dotation, le 29 mars, à l'Institut Pasteur situé dans l'enceinte du Chu de Cocody. Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont plus de 8 tonnes de déchets médicaux qui ont été incinérées par l'Institut Pasteur, a fait remarquer sa

directrice, Pr Dosso Mireille. « Pour réserver un traitement approprié aux déchets bio-Covid, une unité a été créée », a-t-elle mentionné, soulignant ainsi la pertinence du don qu'a fait Petroci ■

D YA

COMMUNIQUÉ DE LA DGH

PRIX MAXIMA DE DETAIL DES PRODUITS PETROLIERS

Période du 1^{er} au 31 mai 2020

I. Prix valables sur l'ensemble du territoire national

Produits	Prix
Super sans plomb	: 570 F CFA/Litre à l'ambiant
Gasoil moteur	: 570 F CFA/Litre à l'ambiant
Pétrole lampant	: 555 F CFA/Litre à l'ambiant
Gas Butane	
Bouteille de 6 kg	: 2000 F CFA
Bouteille de 12,5 kg	: 4 375 F CFA
Bouteille de 15 kg	: 5 250 F CFA
Bouteille de 17,5 kg	: 6 125 F CFA
Bouteille de 25 kg	: 8 750 F CFA
Bouteille de 28 kg	: 9 800 F CFA

II. Prix valables dans le District d'Abidjan

Produits	Prix
DDO	: 382 F CFA/kg
DDO exonéré	: 329 F CFA/kg
Fuel oil 180	: 271 F CFA/kg
Butane vrac industriel	: 349,742 F CFA/kg
Bouteille de plus de 28 kg	: 349,742 F CFA/kg

Ces prix doivent être affichés pendant toute la période de validité. Tout contrevenant s'expose aux sanctions en vigueur. ■



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE
- C.I.E. -

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 14.000.000.000 FCFA
SIÈGE SOCIAL: 1 AVENUE CHRISTIANI TREICHVILLE - 01 BP 6923 ABIDJAN 01
RCCM N° CI-ABJ-1990 B-149296

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (EN MILLIERS DE FRANCS CFA)

Actif (net)	Exercice 2019	Exercice 2018	Passif	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	5 186 104	5 463 832	Capital	14 000 000	14 000 000
Immobilisations corporelles	104 633 280	92 011 386	Primes et réserves	2 803 005	2 803 305
			Résultat de l'exercice	6 534 424	4 929 701
			Provision réglementée	546 063	117 960
Immobilisations financières	4 117 155	12 054 661	Dettes financières	58 861 354	55 988 646
Stocks	30 735 011	32 162 418	Provision pour risques et charges	10 457 610	10 301 309
Créances et emplois assimilés	876 959 440	758 003 182	Passif circulant	859 461 091	685 858 075
Trésorerie actif	27 839 407	28 633 429	Trésorerie passif	96 006 532	154 360 012
Total actif	1 048 470 379	928 368 908	Total passif	1 048 470 379	928 368 908

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019 (en milliers de francs CFA)

LIBELLES	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises A	200	1 479
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Marge commerciale (XA)	200	1 479
Ventes de produits fabriqués B	811 600 077	637 196 062
Travaux, services vendus C	45 595 353	42 121 152
Produits accessoires D	9 633 390	7 917 659
Chiffre d'affaires (A+B+C+D)=XB	666 829 019	587 236 382
Production immobilisée	810 645	1 403 185
Autres produits	1 526 672	5 514 149
Transfert de charges	17 482 655	18 940 588
Autres achats	-493 773 202	-441 454 326
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-884 670	-1 889 669
Transport	-1 218 064	-1 131 217
Services extérieurs	-60 940 890	-60 462 925
Impôts et taxes	-46 177 448	-31 961 127
Autres charges	-5 284 928	-7 920 598
Valeur ajoutée	78 369 690	68 284 452
Charges de personnel	-50 909 612	-46 378 815
Excédent brut d'exploitation	27 460 078	21 905 637
Reprises d'amortissement, provision et dépréciations	772 385	564 044
Dotations aux amortissement, provision et dépréciations	-17 893 761	-15 483 832
Résultat d'Exploitation	10 338 703	6 976 049
Revenus financiers et assimilés	1 284 033	836 274
Reprise de provisions et dépréciations financières	0	0
Transfert de charges financières	210	206
Frais financiers et charges assimilées	-3 835 777	-2 366 860
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		
Résultat financier	-2 551 534	-1 520 370
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	7 787 169	5 455 679
Produits de cession d'immobilisations	203 110	105 074
Autre produits HAO	51 000	165 000
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-105 720	-27 134
Autres charges HAO		
Résultat H A O	148 390	232 940
Participation des travailleurs	0	0
Impôts sur le résultat	-1 491 135	-768 918
RESULTAT NET	6 534 423	4 929 701

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019 (en milliers de francs CFA)

LIBELLES	Exercice 2019	Exercice 2018
Trésorerie nette au 1er Janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	-125 726 583
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG) B	23 558 408	19 781 349
- Actif circulant HAO (1)		
- Variation des stocks	1 427 408	1 515 411
- Variation des créances	-118 958 258	-53 726 808
+ Variation du passif circulant (1)	173 603 019	29 012 962
Variation du BF liées aux activités opérationnelles C	56 074 164	-23 198 235
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (B+C)	79 632 572	-3 416 886
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 538 249	-1 314 703
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-27 418 188	-28 770 896
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 395 612	-9 545 815
+ Encasements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et incorporelles	203 110	105 073
+ Encasements liés aux cessions d'immobilisations financières	8 333 117	23 487
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements D	-20 815 822	-39 602 464
+ Augmentation de capital par apports nouveaux		
+ Subventions d'investissements reçues		
- Prélèvements sur le capital	-4 930 000	-1 988 000
- Dividendes versés		
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres E	-4 930 000	-1 988 000
+ Emprunts	5 384 910	
+ Autres dettes financières	10 640 224	7 461 591
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières	-13 152 425	-5 044 241
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers F	2 872 708	2 417 350
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (E+F)	-2 057 292	429 350
Variation de la trésorerie nette de la période H= (B+C+D+E+F)	56 759 458	-42 489 990
Trésorerie nette au 31 Décembre (H+A) (Contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)	-88 967 125	-125 726 583
PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE (en milliers de francs CFA)		
Résultat net de l'exercice (A)		6 534 423
Report à nouveau N (B)		3 005
Affectation aux dividendes (C)		6 532 000
Report à nouveau= (A+B-C)		5 428



SA AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 4 500 000 000 FCFA. SIÈGE SOCIAL : 1, AVENUE CHRISTIANI, TREICHVILLE
01 BP 1843 ABIDJAN 01 - R.C.C.M. : CI-ABJ-1962-B-984. C.C. N° 01 00 984 A

ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN (en milliers de francs CFA)

Actif	Exercice 2019	Exercice 2018	Passif	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	313 452	252 255	Capital	4 500 000	4 500 000
Immobilisations corporelles	35 736 124	33 589 224	Primes et réserves	6 072 272	5 908 568
Avances & acomptes versés sur immobilisations	311 071	72 077	Résultat de l'exercice	2 952 344	2 863 674
Immobilisations financières	1 562 353	1 715 753	Autres capitaux propres	936 452	455 523
Stocks & encours	15 948 665	16 037 718	Dettes financières & ressources assimilées	40 459 179	40 093 663
Créances et emplois assimilés	178 155 854	152 671 403	Passif circulant	130 532 764	108 476 630
Trésorerie actif	6 459 808	6 890 452	Trésorerie passif	53 039 296	49 028 865
Total actif	238 492 326	211 328 883	Total passif	238 492 326	211 328 883

COMPTE DE RESULTAT (en milliers de FCFA)

Libellés	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises	82 300	63 631
Marge commerciale	82 300	63 631
Ventes de produits fabriqués	62 232 381	57 087 120
Travaux & services vendus	31 544 326	39 212 624
Produits accessoires	2 618 831	2 069 328
Chiffre d'affaires	96 477 917	98 432 703
Production stockée (ou déstockage)	-848 510	778 295
Production immobilisée	5 370 555	3 817 802
Autres produits	479 629	566 997
Achats des matières premières et fournitures liées	-22 146 097	-23 420 406
Variation stocks matières premières & fournitures liées	766 368	770 833
Autres achats	-21 878 393	-18 499 302
Transports	-1 569 935	-1 862 589
Services extérieurs	-22 381 143	-25 909 839
Impôts et taxes	-1 855 008	-1 739 713
Autres charges	-4 443 296	-5 407 422
Valeur ajoutée	27 967 087	27 827 061
Charges de personnel	-18 043 061	-17 709 757
Excédent brut d'exploitation	9 924 026	10 117 304
Reprises d'amortissements, provisions & dépréciations	910 496	1 035 175
Dotations amortissements, provisions & dépréciations	-7 298 433	-7 327 120
Résultat d'exploitation	3 536 089	3 825 358
Revenus financiers et assimilés	1 520 772	1 395 856
Frais financiers et charges assimilées	-684 810	-608 943
Dotations aux provisions et dépréciations financières	0	-7 950
Résultat financier	835 962	778 963
Résultat des activités ordinaires	4 372 052	4 604 321
Produits des cessions d'immobilisations	0	38 846
Autres produits HAO	663 392	111 776
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-227 761	-321 920
Autres charges HAO	-907 549	-394 946
Résultats hors activités ordinaires	-471 918	-566 245
Impôts sur le résultat	-947 790	-1 174 403
Résultat net	2 952 344	2 863 674

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers de FCFA)

Libellés	Exercice 2019	Exercice 2018
Trésorerie nette au 1er janvier	-42 138 213	-42 778 773
Capacité d'autofinancement Global	9 632 364	9 841 389
- Actif circulant HAO		
- Variation des stocks	89 053	-1 488 204
- Variation des créances	-25 484 451	-14 223 370
+ Variation du passif circulant	22 054 154	16 351 017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	6 291 120	10 480 831
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-172 397	-40 573
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-8 254 194	-9 303 251
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-422 305	-669 549
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 741	38 846
+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations financières	201 916	201 916
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-8 630 239	-9 772 611
+ Augmentation de capital par apports nouveaux		
+ Subventions d'investissement reçues		
- Prélèvement sur le capital		
- Dividendes versés	-2 700 000	-2 700 000
Flux de trésorerie provenant des capitaux propres	-2 700 000	-2 700 000
+ Emprunts		
+ Autres dettes financières	2 307 027	3 808 485
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières	-1 708 183	-1 176 145
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	597 843	2 632 340
Variation trésorerie nette de la période	-4 441 275	640 560
Trésorerie nette au 31 décembre	-46 579 488	-42 138 213

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE (en francs CFA)

AFFECTATIONS	MONTANT	ORIGINES	MONTANT
Dividendes	2 925 000 000	Report à nouveau antérieur	949 752 968
Report à nouveau	977 096 276	Résultat net de l'exercice	2 962 343 808
Total	3 902 096 276	Total	3 902 096 276

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes. Ces comptes et le projet d'affectation du résultat seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020.

L'état d'urgence prorogé jusqu'au 15 mai

Le mercredi 29 avril 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications
- D/- Divers

A/- MESURES GENERALES

PROJETS DE DECRETS
Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports;
 Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de l'état d'urgence.

Ce décret, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, proroge l'état d'urgence déclaré le 23



Le gouvernement maintient l'alerte pour maîtriser le plus rapidement possible la pandémie. (PHOTOS:DR)

mars 2020 sur l'ensemble du territoire national, pour une nouvelle période allant du 1er au 15 mai 2020.

Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du

Développement Rural, le Ministère des Mines et de la Géologie et le Ministère de l'Environnement et du

Développement Durable;
 Le Conseil a adopté un décret fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national.

Ce décret soumet, en cohérence avec la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, le déboisement ou le défrichement à l'autorisation préalable de l'administration forestière, en vue de préserver durablement le patrimoine national forestier résiduel. Toutefois, l'autorisation de déboisement ou de défrichement de forêt est assujettie au maintien d'au moins 30% d'état boisé de la superficie concernée.

Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère de la Culture et de la Francophonie;
 Le Conseil a adopté un décret définissant les modalités de protection des forêts sacrées.

Ce décret vise à protéger toutes ces forêts naturelles d'environ 44 000 hectares, qui par la force des us et coutumes demeurent relativement bien préservées, des phénomènes de déforestation. A cet effet, il interdit dans les forêts sacrées, toute activité de déboisement ou de défrichement que constitue le prélèvement illicite de

bois, les activités agricoles et minières, ainsi que les feux de brousse. En outre, il soumet à autorisation préalable des communautés rurales concernées, les activités de recherche scientifique, ainsi que le prélèvement et le ramassage de fruits et de produits forestiers ligneux dans les forêts sacrées.

Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme;
 Le Conseil a adopté un décret définissant les limites de la forêt classée d'Anguedou. Ce décret distrait de l'emprise de cette forêt classée, les sites concernés par des projets de haute portée socio-économique.

Il porte la nouvelle superficie de la forêt classée d'Anguedou à 8 501 hectares et 49 ares.

Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques;
 Le Conseil a adopté un décret portant plafonnement des prix de certains produits

SUITE PAGE 4



Des mesures ont été prises pour préserver les forêts sacrées.

4

Fraternité-Matin

Nation

Du Jeudi 30 avril - au Dimanche 3 mai 2020

SUITE DE LA PAGE 3

de grande consommation. Cette mesure vise à lutter contre les pratiques spéculatives nées du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, après avis favorable de la Commission de la Concurrence, ce décret fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour certaines denrées de première nécessité, à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande. Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, à pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Au titre du Ministère des Transports :

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Abel GBAKAYOKO DJORE en qualité de Représentant du Président de la République au Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) en remplacement de Monsieur Martin KOHEMUN GBANDA.

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Monsieur Ali Yousef Obaid Jaseem Alnuaimi, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Etat des Emirats Arabes Unis près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan.

C/- COMMUNICATIONS

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère des Transports, le Ministère de l'Economie et des



Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement.

Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

Le Conseil a adopté une communication relative au rapatriement des Ivoiriens retenus à l'extérieur, suite à la fermeture des frontières consécutive au COVID-19. Le Conseil a instruit le Ministre des Affaires Etrangères et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions diligentes en vue de procéder au rapatriement des compatriotes retenus à l'extérieur du pays consécutivement au déclenchement du plan de riposte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Cette opération concerne les nationaux Ivoiriens se trouvant au Cameroun, au Sénégal, au Maroc et en Tunisie, détenteurs de titres de transport acquis avant la fermeture des frontières et prêts à se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur dans notre pays.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du plan de riposte économique, sociale et humanitaire. Compte tenu du nombre croissant de personnes contaminées par le coronavirus 2019, le Conseil a décidé de maintenir et de renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades prévu au Plan de riposte. Ainsi, l'état d'urgence instauré depuis le 23 mars 2020 est maintenu et prorogé de même que les mesures barrières induites. La stratégie d'isolement du Grand Abidjan, de détection précoce des malades, à travers des tests systématiques ciblés sur la population à risque et le suivi des contacts,

est en cours de consolidation avec la réalisation de nouveaux sites de prélèvement et de sites de soins. Ce dispositif devrait permettre de contenir la pandémie à Abidjan, de relever significativement le taux de guérison et de rompre la chaîne de contamination.

Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie ;

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspectives 2020 du secteur minier (hors produits pétroliers et gaziers). Au cours de l'année 2019, 17 permis de recherche minière ont été attribués et 27 permis de recherche, arrivés à terme, ont été retirés du cadastre minier, portant à 168, le nombre de permis actifs au 31 décembre 2019, contre 178 en 2018. La production industrielle de l'or, objet de 86,90% des permis de recherche attribués, est de 32,478 tonnes et celle de la petite mine de 90,657 kilogrammes, soit une production globale de 32,568 tonnes en 2019, contre 24,488 tonnes en 2018, soit une hausse

de 33%. Cette hausse de la production d'or est due à l'accroissement de la capacité de production du complexe minier Ity-Daapleu, au renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi qu'à la répression de l'orpaillage illicite. La production de métaux de base issue de quatre (04) mines de manganèse et de la mine de nickel latéritique de Biankouma-Touba s'élève à 1,2 million de tonnes pour le manganèse, contre 797 911 tonnes en 2018, soit une hausse de 48,11% et pour le nickel à 660 144 tonnes en 2019, contre 889 585 tonnes en 2018, soit une baisse de 25,79%.

Relativement à l'exploitation de substances de carrière, le volume de matériaux concassés produit au cours de l'année 2019 s'élève à 10 millions de tonnes et à 2 millions de mètres cube de matériaux meubles pour 13 autorisations en cours de validité. Ainsi, au 31 décembre 2019, les sociétés d'exploitation du secteur minier ont généré un chiffre d'affaires de 761,995 milliards de francs CFA contre

582,298 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 30,86% pour 136,346 milliards de francs CFA d'investissements et 13 993 emplois directs créés. Les recettes fiscales induites s'établissent à 94,562 milliards de francs CFA contre 65,841 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 43,62%, à fin 2019.

Pour l'année 2020, les prévisions annoncent la poursuite de la tendance haussière de la production minière avec le développement du secteur de la petite mine et l'entrée en production de la mine de bauxite de Bénédin dans le département de Bongouanou.

D- DIVERS

Le Conseil a été informé de la tenue du prochain Conseil National de Sécurité le jeudi 07 mai 2020.

Fait à Abidjan, le 29 avril 2020

SIDI TIÉMOKO TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
La Côte d'Ivoire retire la déclaration de compétence de la Cadhp

Le gouvernement a décidé, hier, de retirer la déclaration de compétence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cadhp). L'information a été donnée par le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, dans un communiqué. "Le gouvernement ivoirien a décidé, le mardi 28 avril 2020, de retirer la déclaration de compétence prévue au protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qu'il a émise le 19 juin 2013, en application de l'article 34 alinéa 6 dudit protocole", a-t-il indiqué.

Cette décision, a-t-il dit, est prise "sans préjudice de l'engagement du gouvernement à demeurer partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi qu'à son protocole additionnel relatif à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples". A en croire le porte-parole du gouvernement, cette décision "fait suite aux graves et intolérables agissements que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples s'est autorisés dans ses actions et qui non seulement portent atteinte à la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice. Mais sont également de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique interne des Etats et à



Ally Coulibaly et Aimée Zébeyoux ont fait des précisions.



saper les bases de l'Etat de droit par l'instauration d'une véritable insécurité juridique." Selon le ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, ministre par intérim des Affaires étrangères, Ally Coulibaly et la secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'homme, Aimée Zébeyoux, personnes-ressources qui ont assisté le porte-parole du gouvernement sur ce dossier, dorénavant, plus aucun citoyen ou organisation quelconque ne peut saisir la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme a été adopté le 10 juin 1998. A ce jour, il a été ratifié par 30 Etats sur les 55

que compte l'Union africaine. Sur les 10 Etats qui ont fait une déclaration en vertu de l'article alinéa 6 dudit protocole, trois ont déjà procédé au retrait de leur déclaration. Ce sont le Bénin, le Rwanda et la Tanzanie. Dans un arrêt rendu le 22 avril, la Cadhp avait ordonné au gouvernement, alors qu'une audience contre Guillaume Soro avait été programmée, de surseoir au mandat d'arrêt lancé à son encontre, après une requête introduite par le camp de l'ancien président de l'Assemblée nationale. Des observateurs avaient qualifié de "dangereuse" cette immixtion de la Cadhp. La conséquence est là.

ÉTIENNE ABOUA

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement ivoirien a décidé, le mardi 28 avril 2020, de retirer la déclaration de compétence prévue au protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qu'il a émise le 19 juin 2013, en application de l'article 34 alinéa 6 dudit protocole. Cette décision est prise sans préjudice de l'engagement du Gouvernement à demeurer partie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi qu'à son Protocole additionnel relatif à la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples. Elle fait suite aux graves et intolérables agissements

que la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples s'est autorisés, dans ses actions, et qui non seulement portent atteinte à la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice, mais sont également de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique interne des Etats et à saper les bases de l'Etat de droit, par l'instauration d'une véritable insécurité juridique. Le Gouvernement rappelle que le Protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et

des Peuples, adopté le 10 juin 1998, a été ratifié, à ce jour, par trente (30) Etats sur les cinquante-cinq (55) que compte l'Union Africaine. Sur les dix (10) Etats qui ont fait une déclaration en vertu de l'article 34 alinéa 6 dudit Protocole, depuis son entrée en vigueur, trois (03) ont déjà procédé au retrait de leur déclaration.

FAIT À ABIDJAN, LE MERCREDI 29 AVRIL 2020

SIDI TIÉMOKO TOURE
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS,
PORTE-PAROLE
DU GOUVERNEMENT

CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

Fraternité-Matin Nation

Du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai 2020

Roxane Kouadio, directrice de l'Observatoire du service public (Osep) :

“L'Osep aide les usagers-clients à avoir toutes les informations sur le Covid-19 et l'administration publique”

Considéré comme la courroie de transmission entre les usagers et l'administration publique, l'Observatoire du service public veut prendre sa place dans cette lutte contre le coronavirus.

L'actualité est dominée par la crise sanitaire du coronavirus qui accroît la demande des populations vis-à-vis de l'Etat. Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour faire face à cette situation ?

L'Osep est un organe de veille permanent que le gouvernement a mis en place. C'est une structure qui est rattachée au ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'innovation du service public qui a pour premier responsable Dr Raymonde Goudou Coffie. C'est une structure transversale ; elle travaille avec tous les ministères. De ce point de vue, l'Osep a plusieurs canaux de saisine. A savoir le call center, le mail, le courrier physique et puis le portail du citoyen qu'on a appelé « Milie ». Tous ces canaux de saisine fonctionnent 24h/24 et 7 jours/7. On a mis l'accent sur le Portail du Citoyen qui devient un peu le canal officiel de recueil des requêtes et préoccupations des usagers. Donc l'usager saisit l'OSEP soit par call center, soit par mail, soit par le Portail du Citoyen : www.milie.ci. L'Osep réceptionne cette préoccupation, analyse la recevabilité de la requête, et si elle est recevable, on l'ache-



mine vers le ministère technique concerné. Ce ministère technique a un temps de réponse qui varie entre 24h et plus. Une fois la réponse reçue, nous la transmettons à l'usager qui apprécie. Tout le monde peut saisir l'Osep, tous ceux qui ont un intérêt

avec l'administration peuvent nous saisir, car l'Osep est la courroie de transmission entre l'usager et l'administration publique. Ainsi, face à cette pandémie, l'Osep a pris plusieurs dispositions. Nous travaillons 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour

orienter les usagers, leur donner l'information vraie surtout et répondre véritablement à leurs préoccupations. Nous recevons plusieurs demandes d'informations de toutes sortes. Par exemple, en cette période de crise sanitaire, nous sommes en liaison avec le ministère technique, le ministère de la Santé, pour mieux informer et orienter les usagers. Sur tout que le ministère de la Santé a mis un point focal à la disposition de l'Osep, de sorte que dès qu'il y a une préoccupation, la réponse est quasiment instantanée. L'Observatoire fait également de la sensibilisation sur tous les gestes barrières qu'il faut respecter pour limiter la chaîne de contamination.

Depuis la création de l'Osep, pensez-vous que votre structure contribue justement à l'amélioration du service public ?

Depuis la création de l'Osep à ce jour, nous avons reçu près de 2600 requêtes. Au départ, les préoccupations portaient plus sur des plaintes, des réclamations. Aujourd'hui, nous sommes à 70% à des demandes d'informations. Après analyse, il se trouve que c'est parce que les usagers n'avaient pas la bonne information qu'ils avaient beaucoup de réclamations à faire. Donc aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons apporté beaucoup pour l'amélioration du service public, surtout en donnant la bonne information et en orientant les usagers vers les ministères concernés par ces préoccupations. A ce niveau, sur les 2600 requêtes que nous avons, plus de 50% sont des motions de félicitation. Nous recevons aussi des suggestions, des observations et beaucoup de demandes d'informations. Ce qui fait aujourd'hui la force de l'Observatoire du service public, c'est que nous considérons toutes ces préoccupations de ces usagers-là

dans une Communication en Conseil des ministres ; ce qui fait que tous les ministres sont informés, la hiérarchie est informée des besoins réels des usagers.

En dépit de ce rôle central, l'Osep semble méconnu du grand public...

Il faut dire que la communication se fait petit à petit. Il s'agit de créer cette confiance entre l'Osep et les ministères techniques, être sûr que toutes les requêtes, les préoccupations des usagers qui vont être déposées à l'Observatoire sont effectivement traitées par les ministères techniques, c'est cette phase-là qui s'est tenue sur l'année 2019. Pendant l'année 2020, normalement nous comptons commencer la grande communication.

La population est-elle encline à se plaindre du service public ?

Au regard des préoccupations que nous recevons, nous pouvons dire que ce n'est pas encore dans leurs habitudes. On a plus de demandes d'informations que de plaintes. Les gens se plaignent moins sur nos différents canaux. Ils se plaignent plus sur les réseaux sociaux. On reçoit plus les suggestions, les observations. Ce n'est pas encore dans les habitudes du citoyen ivoirien de se plaindre du service public. Il y a aussi le fait d'avoir des preuves pour se plaindre. C'est en cela qu'on parle de recevabilité de la préoccupation de la population. Car s'il n'y a pas de preuves, la requête n'est pas recevable.

Quand vous recevez des requêtes, contentez-vous seulement de les transmettre ou en faites-vous un traitement interne ?

Lorsque nous recevons les préoccupations des usagers, il y a un prétraitement qui se fait à notre niveau. Nous avons toute une équipe pluridisciplinaire qui se penche

sur la préoccupation des usagers, pour voir d'abord si elle est recevable en analysant les pièces jointes, les pièces afférentes, pour voir si le contenu de la préoccupation est recevable avant de l'acheminer vers le ministère technique. Il y a d'abord la recevabilité, le classement, parce qu'il y a beaucoup qui émettent des préoccupations sans savoir le ministère technique concerné. L'ivoirien ne maîtrise pas totalement les ministères. Quand on dit par exemple ACD, il sait automatiquement que c'est le ministère de la Construction. Mais quand on parle de policier, il ne sait pas si c'est la Protection Civile, quand on parle de CMU, là alors, il ne sait pas si c'est la santé ou autres... Donc il y a ce reclassement-là qui se fait d'abord au niveau de l'Observatoire avant de le conduire au ministère dédié. On répond d'abord à l'usager par des sms, des mails, des fois par appels... Cette préoccupation sera traitée et acheminée au ministère technique souhaité et nous avons 24 heures pour dire à l'usager que sa requête est recevable. Donc, nous invitons la population à s'approprier l'Observatoire du service public. C'est une structure qui est à leur disposition. Elle est là pour répondre à leurs préoccupations. Il suffit que la requête relève du Service public, nous la prenons en charge immédiatement. Notre but et mission première, étant la satisfaction de l'usager-client. Nous attendons donc les préoccupations par nos canaux de saisine, comme je l'ai indiqué plus haut, par courrier électronique à l'adresse observatoire@modernisation.gouv.ci, deux numéros de call center 22 40 98 98 et le numéro vert : 800 000 07, puis par le portail du Citoyen, le www.milie.ci.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR HERVÉ ADOU

ANNONCE

TOTAL COTE-D'IVOIRE SA met en vente un terrain sis à ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, île de PETIT BASSAM, formant l'angle des rues « PIERRE & MARIE CURIE » et « LOUIS LUMIERE », d'une superficie de MILLE TROIS CENT CINQ (1.305) mètres carrés.

Vous voudrez bien déposer vos propositions de prix sous pli fermé au siège social de **TOTAL Côte-d'Ivoire SA** sis à Abidjan, Zone 3, 100 Rue des Brasseurs, Immeuble Rive Gauche, 3^e étage.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 21 22 23 73 ou le 88 71 83 25, tous les jours ouvrables de 08h à 17h.

Du Jeudi 30 avril au Dimanche 3 mai 2020

Interview / Abdrahamane Berté, Dg de la Cgrae : “ Nous n’avons pas encore de cas positif au coronavirus parmi nos retraités ”

Qu'est-ce qui a motivé l'apui de la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat aux retraités en cette période de crise sanitaire ?
 Face à la complexité et à l'évolution du fleau du Covid 19, le gouvernement ivoirien a su anticiper en prenant des mesures urgentes avec efficacité et pertinence pour juguler la propagation de la maladie à coronavirus et atténuer ses impacts sur les plans social et économique. L'Ips-Cgrae, qui est une institution de prévoyance sociale et qui a en charge la gestion des systèmes de pensions publiques et dont les bénéficiaires sont des personnes à la retraite, particulièrement exposées à la pathologie, se devait de manifester davantage et encore plus fortement sa solidarité et sa bienveillance à l'égard de ses assurés sociaux. C'est tout le sens de notre présence aux côtés de la Fédération des associations de retraités de Côte d'Ivoire (Fareci), du Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire (Conareci) et

de l'Association des veuves des fonctionnaires retraités (Mobla).

Comment gérez-vous le quotidien des retraités, dont vous avez la charge des pensions, en cette période de crise sanitaire ?

Nous nous appuyons sur les faitières qui sont des relais indispensables à notre action sur le terrain. Nous avons une plateforme de concertation régulière. Nous sommes en contact permanent avec les présidents des associations; nous veillons sur le quotidien de nos assurés sociaux. Les faitières ont un plan d'action subventionné par l'Ips-Cgrae. Ce plan d'action est rigoureusement suivi et évalué. Nous avons un retour régulier de l'impact de nos actions sur le terrain.

Nous avons une plateforme de concertation avec l'ensemble de ces associations. Nous travaillons en étroite collaboration parce que leurs attentes respectives et légitimes sont pour nous des exigences, que nous devons



tout faire pour satisfaire et faire en sorte que la retraite soit une seconde vie encore plus épanouie.

Au plan administratif,

comment recevez-vous désormais vos usagers, les retraités, qui sont considérés comme des personnes vulnérables au Covid 19 ?
 L'Etat de Côte d'Ivoire a pris

des mesures qui ont été déclinées, pour ce qui concerne la Cgrae, en quatre-vingt mesures opérationnelles à l'attention de nos assurés sociaux et de nos personnels. A travers notre plateforme de messagerie, les retraités ont toutes les informations utiles sans avoir besoin de se déplacer. Nous avons un call center qui est à leur écoute, et nous prenons des dispositions pour être à leurs côtés en temps réel et pour satisfaire leurs préoccupations.

Des cas de personnes positives au Covid 19 ont-ils été déjà signalés parmi vos assurés ?

Non. Nous n'avons, heureusement, pas encore enregistré de cas positif au coronavirus parmi nos retraités. Toutes les mesures préventives mises en place permettent de détecter à temps l'exposition aux risques, et de prendre les dispositions nécessaires d'évacuation vers le centre dédié à cet effet. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de cas de

malade du Covid 19 dans nos centres d'accueil.

Combien de personnes visiez-vous à travers vos initiatives ?

Notre action vise à impacter environ 30 000 personnes. D'autant plus que la Fareci compte environ 22 000 membres, le Conareci, 10 000 membres et l'Association Mobla regroupe près de 2000 veuves et orphelins. L'Ips-Cgrae s'est inscrite dans la dynamique de l'élan social national et a tenu à manifester sa solidarité aux retraités et à leurs ayants-droits avec des vivres, du matériel d'hygiène et du numéraire. Mais surtout, à travers des conseils et de la sensibilisation aux mesures barrières et au respect des dispositions visant à endiguer la propagation du virus en Côte d'Ivoire. Nous avons recommandé à nos assurés sociaux, l'application stricte des mesures gouvernementales pour leur bien-être et celui de leur famille.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
 GERMAIN GABO



UMOA-Titres
 Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

BONS COVID-19



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 30/04/2020

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU BURKINA FASO portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession de bons du Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 76 000 MILLIONS DE FCFA
VALEUR NOMINALE UNITAIRE	: 1 000 000 FCFA
DURÉE	: 91 JOURS
TAUX D'INTÉRÊT	: MULTIPLES ≤ 3,75%
DATE DE VALEUR	: LUNDI 04 MAI 2020
ÉCHÉANCE	: DIMANCHE 02 AOÛT 2020



--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : Jeudi 30 avril 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.
 Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres
 M. Adrien DIOUF

Dakar, le 24 avril 2020

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité
 Publique du Burkina Faso
 M. Célestin Santéré SANON

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :
 email : adjudications@umoaitres.org/ Tél : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

● Tidjane Thiam se félicite de la mobilisation de l'Afrique face à cette pandémie

D'origine ivoirienne, Tidjane Thiam fait partie des quatre envoyés spéciaux de l'Union africaine contre le coronavirus. Il a, durant cette campagne, à ses côtés, Donald Kaberuka, Ngozi Okonjo-Iweala et Trevor Manuel. Dans un entretien par visioconférence avec la présentatrice Françoise Joy, sur

la chaîne francophone Tv5 Monde, l'ancien directeur général de Crédit suisse interrogé, mardi soir, sur les dispositions prises par l'Afrique pour contrer le Covid-19, s'est dit satisfait de la mobilisation des dirigeants face à la propagation de ce virus mortel. « Je suis impressionné par le niveau d'engagement des chefs d'Etat africains : Macky Sall,

au Sénégal, Cyril Ramaphosa en Afrique du Sud, Uhuru Kenyatta au Kenya, Paul Kagame au Rwanda. Ils sont disponibles, nous faisons des vidéoconférences régulières. Pour une fois en Afrique, on a tout le monde dans ces réunions avec les Chefs d'Etat, mais aussi le secteur privé avec les hommes d'affaires. Il y a une mobilisation du conti-

nent qui rassure ». Dans la même veine, il a déclaré que l'Afrique a réagi de façon très énergique face à cette crise. Et que ce qui serait dommage, c'est qu'une chose exogène, dans laquelle l'Afrique n'a aucune responsabilité, cause des dégâts économiques permanents. A cet égard, il a précisé qu'en Afrique, la crise



économique a commencé avant la crise sanitaire. « La nature des marchés fait que les mécanismes de transmission que sont les prix sont instantanés. Dès que la crise a commencé en Occident, les cours des matières premières, en particulier qui intéressent l'Afrique, se sont effondrés. Le tourisme s'est arrêté, de même que le transport aérien, affectant aussi les exportations qui sont vitales pour l'économie africaine », a-t-il expliqué.

A la question de savoir ce qu'il redoute le plus pour les économies du continent noir, Tidjane Thiam a soutenu que le Covid-19 est à la base de la baisse des recettes de l'Etat avec une démographie qui ne va pas s'arrêter. Pour lui, l'Etat est face à des recettes en chute libre et des dépenses en croissance. Et que, par conséquent, cet effet de ciseau est terrible. Il faut donc trouver un moyen de passer cet écueil. Parlant de son mandat, Tidjane Thiam a informé : « La manière dont je définirai notre mandat, c'est de s'assurer que face à cette crise, des mesures soient prises de sorte qu'il n'y ait pas de dommages économiques permanents en Afrique et qu'elle puisse continuer à croître. Parce qu'il n'y a que la croissance qui, à la fin, nous permettra d'améliorer le sort des populations, de traiter les problèmes d'éducation et de santé que nous avons. Je me serais senti très mal, si j'avais refusé cet appel à l'aide, même si la mission est difficile ».

KANATÉ MAMADOU

● L'appui du Conseil de l'Entente à la jeunesse des pays membres



Abdoulaye Mohamadou a remis le chèque au président des jeunes de l'Entente, Josué Bah Yao. (PHOTO:DR)

Le Conseil de l'Entente a offert 5 millions de Fcfa aux jeunes de l'espace Entente pour leur permettre de participer activement à la lutte contre le Covid-19. Ce don a été remis par le Secrétaire exécutif adjoint du Conseil de l'Entente, Abdoulaye Mohamadou au président des jeunes de l'Entente, Josué Bah Yao. Toujours dans le cadre de cet élan de solidarité, en cette période de crise sa-

nitaire, le Conseil de l'Entente a décidé d'octroyer à chaque pays membre la somme de 5 millions de Fcfa pour contribuer à la lutte contre la pandémie. L'institution sous-régionale prévoit aussi de réaliser une étude d'impact du covid-19 sur la population dans les pays membres afin de mieux planifier les projets de développement de l'après-crise sanitaire.

GERMAINE BONI



SOCIÉTÉ MULTINATIONALE DE BITUMES (S.M.B.)
SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE
4.872.000.000 FCFA
SIÈGE SOCIAL ABIDJAN-VRIDI Bd Petit-BASSAM
12 B.P. 622 ABIDJAN 12 TEL : 21 23 70 70
R.C.C.M. : CI-ABJ-1976-B-21.801

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE AU 31 MARS 2020

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	31 MARS 2019 (1)	31 MARS 2020 (2)	Variation	
			En valeur (3) = (2) - (1)	En pourcentage (%) (4) = ((2)-(1)) / (1) * 100
Chiffres d'affaires	11 156 230 620	31 439 333 141	20 343 093 521	182%
Résultat des activités ordinaires	-1 390 881 610	2 294 927 353	3 685 808 963	265%
Résultat Net	-1 425 881 610	1 729 362 767	3 155 244 377	221%

II- Commentaires de la Direction :

L'Activité de la SMB au premier trimestre 2020 comparativement au premier trimestre 2019, est marquée par la fiabilité et la disponibilité des unités ayant permis un traitement continu et une production régulière.

Le 1er trimestre 2020 ramené au 1er Trimestre 2019 reste marqué par la dépression des fondamentaux économiques et financiers de l'industrie pétrolière, notamment le raffinage, avec une contraction significative de la marge de raffinage de la SMB (-45%) doublée de la non-éligibilité administrative de la société au bénéfice de la Taxe de Soutien au Développement de l'Activité de Raffinage. Ces facteurs ont fortement impacté la performance de sa marge économique.

Malgré ce contexte, le résultat des activités ordinaires s'est établi à **2,3 milliards de FCFA** au 31 mars 2020 contre **-1,4 milliards de FCFA** au 31 mars 2019 (+265%), résultat de la consolidation de sa rentabilité sur ses marchés export (70% volume) et de l'optimisation continue des frais d'exploitation.

Le résultat net du premier trimestre 2020 s'est établi à un bénéfice de **1,7 milliard de FCFA** contre une perte de **1,4 milliard de FCFA** au premier trimestre 2019 (+ 221%).

III- Perspectives

Les conditions d'activités au cours des prochains mois seront encore plus contraignantes en raison de la persistante de l'épidémie du COVID-19, avec une dépression continue des fondamentaux de l'industrie pétrolière et la mise en œuvre des mesures de limitation de la prorogation de l'épidémie dans les ports de la zone de trading de la SMB, non sans incidence sur le volume des ventes à l'Export.

Cependant, nous avons activé avec succès notre Plan de Continuité des Activités avec nos partenaires à l'Export et sur le marché Local pour une couverture de l'ensemble des chantiers routiers en cours.

Fait à Abidjan, le 27 Avril 2020

Transports en commun

Amadou Koné lance la phase de répression des contrevenants aux mesures barrières

Le ministre des Transports a engagé les forces de l'ordre à faire respecter les décisions du gouvernement.

Les conducteurs de véhicules de transports en commun qui ne respecteront pas les mesures barrières recommandées par le gouvernement contre la propagation de la pandémie du coronavirus subiront désormais la rigueur de la loi. C'est tout le sens de la cérémonie de lancement de la phase de répression des contrevenants aux mesures prises dans le transport de passagers par le Conseil national de sécurité, organisée par le ministre des Transports, Amadou Koné, le 28 avril, dans l'enceinte de l'immeuble Postal 2001. « Il s'agit pour nous de faire en sorte que les décisions du Conseil national de sécurité soient appliquées dans le secteur des transports, en ce qui concerne la lutte contre la propagation du virus sur toute l'étendue du territoire », a expliqué Amadou Koné. Il n'a pas fait que brandir la menace. Il a apporté son soutien aux forces de l'ordre chargées de faire respecter les mesures gouvernemen-



Remise symbolique des cache-nez aux forces de l'ordre par le ministre des Transports, Amadou Koné (à droite).

tales en offrant à celles-ci 20 000 masques (police nationale, gendarmerie nationale et police spéciale de la sécurité routière), ainsi qu'aux unités de police municipale des communes du district d'Abidjan.

Le 15 mars, lors d'une cérémonie de sensibilisation des transporteurs, le ministre avait doté les forces de l'ordre de 10 000 cache-nez. « Je souhaite une forte implication des policiers municipaux à l'intérieur des communes

pour éviter la contamination », a-t-il souligné. Avant la phase de répression qui a démarré le 28 avril, Amadou Koné avait organisé des séances de sensibilisation des acteurs des transports. Au cours d'une

rencontre de sensibilisation avec les représentants des transporteurs, le 15 mars, il leur avait rappelé qu'ils doivent veiller à ce que tous leurs passagers se conforment à la décision gouvernementale qui rend obligatoire le port du masque sur tout le territoire du Grand Abidjan. « Si cela n'est pas respecté, les passagers seront débarqués et le transporteur sanctionné », avait-il soutenu. Il n'avait cependant pas précisé la na-

ture de la sanction, même s'il a dit qu'il faut les sortir du circuit pour ceux qui respectent les mesures puissent continuer de travailler ». 25 cartons de gel hydroalcoolique ; 40 cartons de savon liquide ; 35 rouleaux d'essuie-tout ; 68 poubelles, 68 seaux grand format et 50 petits seaux avaient été offerts aux transporteurs à cette occasion ■

DAVID YA

Tourisme et loisirs

La Fipme fait l'état des lieux

La Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (Fipme), en collaboration avec la Fédération nationale de l'industrie hôtelière de Côte d'Ivoire (Fnih-CI), avec l'aval du ministère du Tourisme, a réalisé une enquête auprès des acteurs du secteur touristique du pays: les agences de voyages, les hôtels, les restaurants, les espaces événementiels, etc. Objectif: évaluer l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur tous les axes du secteur du Tourisme et des Loisirs.

Ce 28 avril, les résultats de l'étude ont été présentés à l'auditorium de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Ccci-Ci) sise au Plateau, en présence des responsables de la filière, des représentants de ministères et des professionnels du secteur. La cérémonie a été suivie en ligne par les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque africaine de développement (Bad), l'Agence française de développement (Afd), le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

Situant le contexte de cette étude, Rodrigue Aké MBo, consultant principal dans le cadre de l'impact du Covid-19 sur le secteur du Tourisme et des Loisirs, a indiqué qu'il s'agit de dresser un état des lieux et de faire ressortir l'impact économique et social de la pandémie du coronavirus sur les activités touristiques sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Au dire de l'expert, le ressort de l'étude que le tourisme très attractif joue un rôle considérable dans le développement durable de la Côte d'Ivoire. Car il a contribué à environ 10% des emplois générés dans le pays et 7% du Produit intérieur brut (Pib) en 2019.

Mais ce secteur est celui qui est le plus sinistré par la crise sanitaire du coronavirus, fait remarquer le consultant principal. Les conséquences directes, selon lui, sont la fermeture de la quasi-totalité des hôtels et restaurants, la baisse drastique des chiffres d'affaires, les difficultés de trésorerie, la mise au chômage de plusieurs employés, la parafiscalité, etc. « Les hôtels tournent autour de 20% de leur potentiel, les agences de voyages et de tourisme sont toutes fermées. Le secteur d'activité perd un volume d'affaires de 70% par rapport à la période étudiée (le mois de mars) de l'année précédente », a expliqué l'expert.

Face à la situation d'urgence sanitaire, Dr Joseph Boguifo, président de la Fipme, a invité les opérateurs du secteur à se mettre ensemble afin de préparer le post Covid-19. « Nous devons prendre conscience que l'industrie touristique joue un rôle important dans notre économie. Nous devons donc nous armer pour préparer dès maintenant l'après Covid-19 », a-t-il recommandé. Avant de saluer le plan annoncé par le gouvernement, le 31 mars dernier, en vue de soutenir l'économie nationale et en particulier le secteur du tourisme, la restauration et les loisirs. A sa suite, le président de la Fnih-CI, Cléophas Lolo Diby, s'est réjoui de l'opportunité d'une telle étude qui permettra aux acteurs sinistrés de bénéficier du fonds de soutien du gouvernement afin de soulager leurs trésoreries et de relancer qualitativement et durablement leurs activités. Mieux, cette étude servira, selon lui, de modèle pour les autres secteurs de l'économie ivoirienne aussi fortement impactés par la crise du Covid-19 ■

D. YA

Filière anacarde

Dr Adama Coulibaly : « Nous veillons à l'achat du produit au prix arrêté »

L'achat de la production de noix de cajou se fait conformément au prix bord champ de 400 FCfa décidé par le gouvernement, selon Dr Adama Coulibaly, Dg du Conseil du coton et de l'anacarde (Cca). Le patron de l'organe de régulation l'a expliqué hier, au cours d'une conférence de presse qu'il a coanimée à l'auditorium de l'ex-Caistab au Plateau, avec le président du Conseil d'administration, Alain Bliida Ouattara. « Nous veillons à l'achat du produit au prix arrêté malgré la crise sanitaire », a-t-il déclaré. Pour illustrer son affirmation, Dr Adama Coulibaly s'est appuyé sur un support visuel dans lequel des producteurs de toutes les régions du pays expriment leur satisfaction, à la suite de l'achat de leurs productions en présence quelquefois des autorités communales et préfectorales. Le Dg du Cca a également indiqué que le niveau de 800 000 tonnes de noix de cajou annoncé initialement ne pourra certainement pas être atteint, du fait de la baisse de la pluviométrie qui a fortement im-



passé à des contrats de 500 à 1000 dollars maximum la tonne. À l'en croire, cela est dû à l'arrêt des activités chez les deux partenaires que sont l'Inde et le Vietnam, tous deux durement frappés par la maladie à coronavirus. Le conférencier principal a relevé la confiance des acheteurs dans la filière, d'autant plus qu'ils continuent d'acheter le produit quasiment avec la même dynamique. Au dire

de Dr Adama Coulibaly, 331 000 tonnes de produit ont déjà été récupérées avec les producteurs. C'est seulement 12 000 tonnes de moins à la même période en 2019, malgré la crise du Covid-19.

Le coton quasiment stable

Dr Adama Coulibaly s'est aussi réjoui de ce que la campagne cotonnière s'est bien terminée. Le chiffre de 468 740 tonnes enregistré en 2018-2019 sera dépassé. En attendant la publication de ces données après leur présentation au gouvernement, le Dg du Cca s'est félicité du prix record de 300 FCfa le kilogramme appliqué dans cette filière et la progression du nombre de producteurs qui est passé de 90 000 à 94 000 jusqu'à 103 000 aujourd'hui. Cette bonne performance pourrait être atténuée par l'achat des 70 000 tonnes restantes dans le cadre du contrat signé sur la base de 600 FCfa contre 1007 FCfa initialement arrêtés ■

ABOUBAKAR BAMBA